

le Stéphanois

Le bulletin municipal de votre commune

Bulletin municipal de Saint Etienne de Mer Morte

Dossier

Présentation
du Conseil Municipal
page 3



www.saintetiennedemermorte.fr

p.30



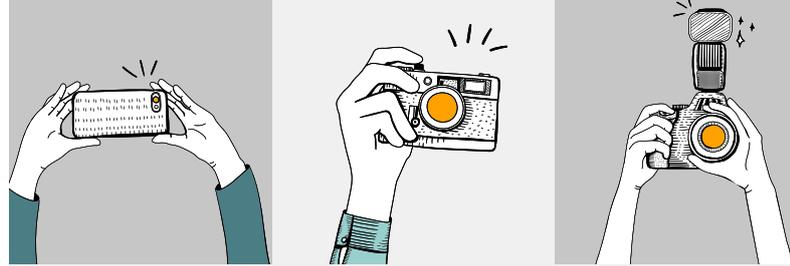
Vie Locale
Journées du Patrimoine

p.30



Vie Locale
Activités Seniors

INSTANTS 2020



Janvier - Repas des aînés



Février - Plantation sur le site du moulin



Février - Carnaval - École publique Arc-en-ciel



Septembre - Élections délégués de classe école Sainte-Marie



Septembre - Journées du patrimoine



Octobre - Réunion d'informations activités seniors



Flashez les QR Codes avec votre téléphone portable !
(à l'aide d'une application gratuite téléchargeable sur l'App Store ou le Play Store)

I le Mot de la Maire

Chères Stéphanoises, Chers Stéphanois,

L'année 2020, organisée autour de la gestion de la pandémie, se termine et nous ne la regretterons pas. La Covid-19 fut le thème principal de toutes les conversations et informations avec le décompte journalier des hospitalisations et l'organisation de deux confinements et d'un couvre-feu.

Notre vocabulaire a vulgarisé les termes, gestes barrières, télétravail, distanciel, présentiel, distanciation sociale...

Que retiendra-t-on de cette période traumatisante pendant laquelle nos principes fondamentaux comme la liberté de se déplacer, de se rencontrer, de vaquer à ses occupations travail, loisirs... ont été bafoués ?

Cette année 2020, sera-t-elle évoquée dans l'Histoire comme une parenthèse ou comme une année référence, point de départ d'un nouveau style de vie, nous faisant revenir à l'essentiel ?

Cette période de confinement avec la privation de liberté et la restriction de la consommation nous a obligés, a minima, à rompre avec nos habitudes ; il a donc fallu se réinventer. Ce premier temps, durant lequel presque tout s'est arrêté, a peut-être permis une prise de conscience. Avec les interdictions de déplacement, nous avons découvert les richesses proches de chez nous grâce à nos producteurs locaux.

Les personnels soignants, de l'agroalimentaire, les chauffeurs, les éboueurs..., sans oublier d'autres métiers dits essentiels, qui sont allés travailler chaque jour sans connaître les risques, ont fait preuve d'une grande solidarité. Les couturières de notre commune ont fabriqué des masques gratuitement et sans attendre, tandis que les voisins et proches se sont organisés pour répondre aux besoins de première nécessité.

Cependant, nous avons ressenti un grand manque de fraternité ne pouvant ni visiter nos famille et amis, ni partager de moments festifs ni nous soutenir dans les moments difficiles ; ces proches qui nous rendent de nombreux services dont nous n'avions pas toujours conscience avant ou des petits gestes du quotidien impossibles en ces temps de pandémie, comme s'occuper des petits-enfants...

J'ose croire que cette période redéfinira ce que l'on appelle l'essentiel : la vie, la santé, la liberté, la solidarité et la fraternité.

Espérons que viendront s'y ajouter le respect de la nature qui a repris ses droits pendant le confinement et le développement de la communication à l'aide d'internet par exemple ; sans ce moyen, nos enfants n'auraient pas pu avoir accès à l'école, base de notre éducation. A ce titre, le département s'est engagé à déployer la fibre sur l'ensemble du territoire d'ici 2025, ce qui devrait supprimer les zones blanches.

En s'appuyant sur cette redéfinition, je peux vous assurer que votre équipe municipale, élue en mars dernier, a à cœur d'œuvrer pour développer cette solidarité avec la mise en place des veilleurs solidaires. Nous continuerons de porter, aussi, une attention particulière aux associations qui permettent à la population de s'exprimer, échanger, partager et créer du lien social. Dans le même esprit, l'activité seniors, nouvellement créée, a pour but de se retrouver et pratiquer une activité ensemble.

Notre volonté, inscrite dans notre programme, de réaliser un marché de producteurs locaux, a pris tout son sens. Cet événement sera mis en place à partir d'avril 2021, où nous vous y attendrons nombreux.

Notre objectif est de bien vivre à Saint-Étienne-de-Mer-Morte, offrant à chacun la possibilité de s'épanouir au mieux. A destination des jeunes, le city stade et la mise en place d'un foyer ados interviendront en 2021.

Dans le cadre de l'évolution de notre territoire, nous engageons également une révision de notre plan local d'urbanisme afin de revoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Saint-Étienne, anticipant ainsi, le développement maîtrisé de notre commune en tenant compte des contraintes financières.

Vous voyez, malgré l'important travail déjà accompli par Jean pendant ses deux mandatures, il reste encore à faire pour faciliter la vie à Saint-Étienne mais, en cette période de fêtes de fin d'année, prenons le temps d'apprécier chaque instant avec nos proches !

L'ensemble des membres du conseil municipal et du personnel communal se joint à moi afin de vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette année 2021.

Manuella PELLETIER-SORIN, maire.



Sommaire

- I Dossier p. 4
- I Vie municipale p. 9
- I Vie scolaire p. 26
- I Vie locale p. 29
- I Vie associative p. 35
- I Vie pratique p. 45
- I Agenda 2021 p. 48



Prochaine parution 2021
Magazine réalisé
par la commission
communication
Photos Municipalité
Création & mise en page
Média Horizon
Imprimerie du Bocage
Dépôt Légal

I Cérémonie des Vœux

Manuella PELLETIER-SORIN, maire de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, et son conseil municipal sont heureux de vous inviter à la cérémonie des vœux qui se déroulera le dimanche 24 janvier 2021, à 10h30 - salle des Vallées.

À l'heure à laquelle nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas la situation sanitaire ainsi que les contraintes imposées à cette date. Les différentes manifestations inscrites sur ce bulletin peuvent être également annulées ou reportées. Merci de votre compréhension.

Mairie - 6 Rue de Nantes - 44270 Saint-Etienne-de-Mer-Morte
Tél : 02 40 31 12 06 - mairie@saintetiennedemermorte.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9 h à 12 h



I le Dossier

Le conseil municipal - Vos élus

Le conseil municipal règle, par délibération, les affaires communales. Il doit se réunir au moins une fois par trimestre, mais se réunit le plus souvent une fois par mois. Le maire préside le conseil municipal, dont il organise les travaux et exécute les délibérations. Il dispose également d'importants pouvoirs et de responsabilités propres, telle que la responsabilité de la police municipale, ou la responsabilité de la gestion du personnel communal.

La Maire et ses Adjoints



Manuella PELLETIER-SORIN
Maire, 44 ans

Finances / Enfance jeunesse sports
Urbanisme / Action sociale



Jean-Emmanuel CHARRIAU
Adjoint, 62 ans

Bâtiments / Voirie, espaces verts



Sabrina JAUNET
Adjointe, 42 ans

Communication / Événementiel
Embellissement



Philippe PARAIS
Adjoint, 50 ans

Assainissement / Réseaux
Sentiers pédestres

Les Conseillers municipaux



Dominique BIRON
65 ans



Maryline BLANCHARD
62 ans



Patrick BOURREAU
51 ans



Joanny BURTY
31 ans



Paulin ECOMARD
28 ans



Véronique GALLAIS
50 ans



Guillaume FLEURY
39 ans



Béatrice GARIOU
44 ans



Nicolas GEORGET
43 ans



Elsa LACHAUD
41 ans



Ludovic LE ROUZIC
41 ans



Emmanuelle LAUTRU
38 ans



Virginie SORIN
39 ans



Bruno PARAIS
49 ans



Agnès TERRIEN
49 ans

Les Commissions communales

			Événementiel
Voie espaces verts	Assainissement	Sentiers pédestres	Resp. Sabrina Jaunet
Resp. Jean-Emmanuel Charriau	Resp. Philippe Parais	Resp. Philippe Parais	Agnès Terrien
Guillaume Feury	Ludovic Le Rouzic	Patrick Boureau	Joanny Burty
Patrick Boureau	Guillaume Fleury	Bruno Parais	Emmanuelle Lautru
Nicolas Georget	Paulin Ecomard	Paulin Ecomard	Dominique Biron
Paulin Ecomard	Joanny Burty	Joanny Burty	Véronique Gallais
Ludovic Le Rouzic	Elsa Lachaud	Guillaume Fleury	Elsa Lachaud
Philippe Parais	Maryline Blanchard	Nicolas Georget	Maryline Blanchard
Bruno Parais	Jean-Emmanuel Charriau	Sabrina Jaunet	Virginie Sorin
Communication	Finances	Embellissement	Action sociale
Resp. Sabrina Jaunet	Resp. Manuella Pelletier-Sorin	Resp. Sabrina Jaunet	Resp. Manuella Pelletier-Sorin
Béatrice Gariou	Ludovic Le Rouzic	Véronique Gallais	Maryline Blanchard
Maryline Blanchard	Emmanuelle Lautru	Virginie Sorin	Elsa Lachaud
Dominique Biron	Jean-Emmanuel Charriau	Béatrice Gariou	Virginie Sorin
Véronique Gallais	Elsa Lachaud	Agnès Terrien	Béatrice Gariou
Agnès Terrien	Béatrice Gariou	Maryline Blanchard	Bruno Parais
Philippe Parais	Sabrina Jaunet	Guillaume Fleury	Dominique Biron
Enfance jeunesse sports	Bâtiments	Réseaux	Urbanisme
Resp. Manuella Pelletier-Sorin	Resp. Jean-Emmanuel Charriau	Resp. Philippe Parais	Resp. Manuella Pelletier-Sorin
Dominique Biron	Paulin Ecomard	Bruno Parais	Patrick Boureau
Emmanuelle Lautru	Nicolas Georget	Joanny Burty	Virginie Sorin
Joanny Burty	Guillaume Fleury	Nicolas Georget	Dominique Biron
Bruno Parais	Elsa Lachaud	Emmanuelle Lautru	Ludovic Le Rouzic
Agnès Terrien	Patrick Boureau	Patrick Boureau	Emmanuelle Lautru
Véronique Gallais	Béatrice Gariou	Virginie Sorin	Agnès Terrien
Nicolas Georget	Véronique Gallais	Ludovic Le Rouzic	Paulin Ecomard

Saint-Étienne-de-Mer-Morte fait partie de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique avec les communes de Corcoué-sur-Logne, Legé, Machecoul-Saint-Même, La Marne, Paulx, Saint-Mars-de-Coutais et Touvois.

Vos élu(e)s représentant la commune au sein de la communauté de communes :

- Manuella PELLETIER-SORIN, conseillère communautaire, membre du bureau communautaire, 2^{ème} vice-présidente de la communauté de communes, en charge de la commission finances, budget, mutualisation et ressources humaines,
- Jean-Emmanuel CHARRIAU, conseiller communautaire.

Membres des commissions :

- Transition écologique (PCAET), Mobilité, Cheminements doux et accessibilité, Aménagement des Territoires (PLUi et ADS). Philippe PARAIS – Suppléant : Guillaume FLEURY
- Habitat et Vie sociale
Virginie SORIN – Suppléante : Véronique GALLAIS
- Finances, Budget, Mutualisation et Ressources Humaines
Jean-Emmanuel CHARRIAU – Suppléant : Ludovic LE ROUZIC
- Sports, Espaces aquatiques
Sabrina JAUNET – Suppléant : Dominique BIRON
- Environnement et Ressources : eau, assainissement, déchets, GEMAPI
Philippe PARAIS – Suppléant : Jean-Emmanuel CHARRIAU
- Culture, Jumelage, Jeunesse, Éducation routière
Sabrina JAUNET – Suppléante : Elsa LACHAUD
- Développement économique et Tourisme
Manuella PELLETIER-SORIN – Suppléante : Sabrina JAUNET
- Patrimoine bâti
Philippe PARAIS – Suppléant : Nicolas GEORGET
- Espaces verts et voirie
Jean-Emmanuel CHARRIAU – Suppléant : Patrick BOURREAU

Les agents administratifs



Martine BIRON

Secrétaire générale
Accueil
Budgets et Comptabilité
Suivi des dossiers (Marchés publics, subventions,...)
Gestion du personnel
Réunions de conseil
CCAS
Gestion petite enfance (école, périscolaire, cantine)



Étodie TESSIER

Secrétaire accueil
Accueil
État civil
Cimetière
Urbanisme
Élections
Communication
Expositions
Gestion petite enfance (école, périscolaire, cantine)

Mairie - 6 Rue de Nantes - 44270 Saint-Etienne-de-Mer-Morte
Tél : 02 40 31 12 06 - mairie@saintetiennedemermorte.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9 h à 12 h

Les agents d'animation



Pascal PROU



Valérie GERVAIS

Les agents techniques



Stéphanie ARDOIS



Sabrina KERLIN

Les réalisations



En tant que productrice de détritifs liés à l'activité du restaurant scolaire, la commune a fait installer un composteur pour traiter les déchets organiques de manière écologique ; celui-ci pourra également servir lors de l'utilisation de la salle des Vallées.

Du matériel informatique a été acheté pour les deux écoles de la commune, dans le cadre du projet ENIR (Écoles Numériques Innovantes et Ruralité) en partenariat avec l'académie de Nantes.



le Dossier

Dans la continuité des allées centrales, un enrobé beige a été réalisé dans les allées latérales du cimetière.



Les murs extérieurs du presbytère ont été nettoyés et une mise en peinture de l'ensemble du bâtiment a été effectuée en juin.

Rue de Nantes, les services techniques de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique ont réaménagé les espaces verts situés en bord de rue.



Ce nouveau lotissement "Les Hauts du Vigneau" devrait rapidement prendre vie ; en effet, les 7 lots sont réservés.

Comme chaque année, la commission sentiers pédestres a procédé au nettoyage et à la vérification du balisage de nos 2 sentiers.



Un inventaire des objets protégés au titre des monuments historiques est réalisé dans l'église, environ tous les 5 ans, sous la conduite de M. Maurice BARIL.



Suivez l'actualité de la commune sur notre page Facebook
<https://www.facebook.com/saintetiennedemermorte>

PROCÈS VERBAL

Le trois décembre deux mil dix-neuf, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.

PRÉSENTS : Monsieur GILET Jean, Mesdames BARIL Paméla, BLANCHARD Maryline, GARIOU Béatrice, JAUNET Catherine, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs BARIL Frédéric, BRISSON Jean-Yves, CHARRIAU Jean-Emmanuel, GENDRON Denis, GIRAUDET Christophe, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉS : BERTRAND Amandine, DUPONT David, JOYEUX Lilian.

ABSENTS : LUCAS Sylvie, LE ROUZIC Ludovic.

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour des modifications de comptes sur le budget communal pour réaliser un mandat sur l'emprunt du parking qui n'avait pas pu être estimé au moment du budget. Une augmentation de 6 000 € sera ajoutée au compte 1641 et équilibrée par une diminution du même montant au compte 2128 que les élus acceptent à l'unanimité.

SYDELA – CONSEIL EN ÉNERGIE

Le SYDELA a créé une mission « Conseil en Énergie Partagé » (CEP) au sein de son service. L'un des objectifs étant d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via l'intervention d'un « conseiller énergie », pour les collectivités adhérentes axées sur le conseil et un accompagnement de proximité. Après rencontre en amont auprès de Monsieur le Maire et de son 1^{er} adjoint, une présentation s'est effectuée auprès des membres du conseil municipal. Le programme présenté vise à engendrer à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre et une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités qui adhéreront au CEP. L'adhésion à cette convention comprendrait :

- un bilan initial des consommations d'énergie et d'eau,
- une mise à jour régulière de ce bilan avec des données actualisées,
- une analyse des contrats d'énergie,
- le pré-diagnostic de bâtiments prédéfinis,
- l'instrumentation (mise en avant des dysfonctionnements de certains bâtiments),
- un soutien technique à la réalisation des travaux d'économies d'énergie,
- un accompagnement à la rédaction des dossiers de subventions,
- une veille réglementaire et technologique,
- l'information et la sensibilisation des élus.

La mission porte sur l'ensemble des consommations d'eau et d'énergie dont la dépense est supportée par la collectivité : combustibles, électricité, éclairage public, eau, carburants.

La durée de la convention est fixée à trois années et celle-ci pourrait démarrer au 1^{er} janvier 2020. Le coût de cette adhésion sera au maximum de 0.80 € par habitant et par an, hors participation financière éventuelle de l'intercommunalité. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide d'adhérer au dispositif d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie du SYDELA, pour une durée de 3 ans.

STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire présente le bilan de la réunion du 25 novembre 2019 réalisée auprès de la SAUR, SOGEA et de la DDTM, faisant suite aux problèmes précédemment présentés lors des derniers conseils municipaux. Pour rappel, les sondes posées par la société Solutio en 2013 présentent un dysfonctionnement sur leurs mesures d'entrée et de sortie de la station aux points A3 et A4. La sonde sur le trop plein, posée par SOGEA a, elle, un problème de surverse sur le point A2 et ne fonctionne pas bien. Les défaillances d'équipement de métrologie d'autosurveillance sur les points A2 et A3/A4 de la station d'épuration ne sont actuellement toujours pas résolues.

La société SOGEA, qui a été en charge de réaliser la continuité des travaux d'extension de la station d'épuration de Saint-Etienne-de-Mer-Morte après Solutio, a présenté un devis de fourniture et de mise en place de nouveaux appareils de mesure pour résoudre les problèmes de ces 2 points. Le montant de ce devis s'élève à 7 344.00 € HT.

En parallèle, SOGEA s'engage à changer, à ses frais, la sonde sur le trop plein qui engendre un problème de surverse du point A2.

Compte tenu que le matériel défectueux des postes de mesure des points A3 et A4 avait été installé par l'entreprise Solutio (aujourd'hui dissoute), et qu'aucune autre solution n'est actuellement envisageable auprès des autres parties (au vu de la non compatibilité du matériel due entre autres aux délais entre chaque intervention), Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter la prise en charge des fournitures d'appareils de mesure d'entrée et sortie de la station (points A3/A4). Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de SOGEA et ainsi, permettre de clôturer le dossier.

CLECT 2019

Madame Manuella PELLETIER-SORIN présente, au conseil, le résultat de la réunion de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) qui a eu lieu le 2 décembre 2019 pour évaluer le montant des charges transférées permettant de définir l'attribution de compensation versée à chaque commune. L'enseignement de la musique, le CLIC, les subventions versées aux amicales des sapeurs-pompiers et à l'association des Donneurs de Sang, le coût définitif 2018 du service commun d'instruction du droit des sols et du service mutualisé espaces verts font l'objet d'un transfert de charge à intégrer dans l'attribution de compensation.

I la Vie Municipale

Elle rappelle que, comme indiqué sur le tableau présenté, le montant de l'attribution de compensation pour la commune de SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE pour l'année 2019 est de 66 323,28 € et le montant de l'attribution prévisionnelle 2020 est de 65 310,25 €. Après présentation des montants, le conseil municipal approuve :

- le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 2 décembre 2019,
- les imputations du service commun d'instruction du droit des sols et du service mutualisé Espaces verts dans le cadre de l'attribution de compensation 2019,
- le montant de l'attribution de compensation définitive 2019,
- les modifications relatives au service mutualisé « Espaces verts » et au retrait de la commune de Villeneuve-en-Retz le 31 décembre 2019 permettant de fixer le montant prévisionnel des attributions de compensation 2020,
- le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2020.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'OGEC DE SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE

Comme chaque année, dans le cadre du contrat d'association avec l'école privée Sainte-Marie, il convient de fixer le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire 2019-2020 par élève stéphanois présent le jour de la rentrée de septembre 2019, soit 131 élèves. Il est rappelé que la contribution de la commune en faveur de l'école privée ne peut être supérieure à celle versée pour la scolarité d'un enfant de l'école publique. À la demande de la préfecture, à partir de cette année, la participation au forfait aux dépenses de fonctionnement des écoles doit être calculée indépendamment pour les élèves de maternelle et d'élémentaire. Les ATSEM étant uniquement destinés à intervenir au profit des classes maternelles, leur coût ne peut être rapporté aux élèves d'un cycle qui ne bénéficient pas du service de ces intervenants.

Madame Manuella PELLETIER-SORIN présente le bilan de l'exercice de l'année scolaire 2018/2019 de l'école privée Sainte-Marie communiqué par l'OGEC et explique les postes ayant connu des variations importantes. Il s'agit notamment de l'augmentation de l'abonnement EDF avec le passage au tarif jaune, du remplacement du personnel lors de formations et de la diminution des effectifs augmentant ainsi le coût des charges fixes à l'élève. Elle rappelle que l'OGEC a fait une demande d'aide auprès de la collectivité pour un montant total de 85 150 €.

Tenant compte des remarques de la préfecture pour le calcul de la subvention, il est précisé que l'école Sainte-Marie compte 45 maternelles et 86 élémentaires. Madame Manuella PELLETIER-SORIN présente 2 propositions tarifaires aux membres du conseil.

Après présentation des propositions, le conseil municipal valide la participation communale aux dépenses de fonctionnement pour cette nouvelle année scolaire à 1 230 € pour les maternelles et 360 € pour les élémentaires soit un montant total de 86 310 €.

CONVENTION AVEC L'OGEC DE PAULX

Dans le cadre de la convention passée avec l'école privée Père Ceyrac de Paulx, relative à la participation financière des frais de fonctionnement pour les enfants stéphanois domiciliés dans les villages situés à proximité de Paulx et scolarisés dans cet établissement, il convient de renouveler la convention aujourd'hui échue et de fixer pour l'année

2019/2020 le montant de la participation financière par élève. Il est rappelé que, cette année scolaire, 14 enfants (6 maternelles et 8 élémentaires) sont concernés.

Le conseil municipal décide alors de renouveler la convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour 3 années et fixe la participation communale au titre de l'année 2019/2020 pour les élèves stéphanois domiciliés dans les villages cités dans la convention et présents le jour de la rentrée de septembre 2019, aux mêmes montants que la participation financière fixée pour l'OGEC de Saint-Etienne-de-Mer-Morte soit :

- 1230 € pour les maternelles,
- 360 € pour les élémentaires.

Le montant total versé à l'OGEC de l'école Père Ceyrac sera donc de 10 260 € au titre de l'année 2019/2020.

ÉCOLE NUMÉRIQUE

Madame Manuella PELLETIER-SORIN rappelle, aux membres du conseil municipal, la décision par délibération de novembre 2018, confirmant l'engagement de la commune dans le lancement d'un projet pédagogique utilisant le numérique pour les deux écoles de la commune. Elle ajoute, qu'en mars 2019, il avait été budgété 20 000 € pour que les 2 écoles puissent en bénéficier et qu'en octobre, l'éligibilité des deux écoles avait été annoncée. Elle précise également que seulement 2 écoles privées du département ont bénéficié de cet engagement numérique : Vue et Saint-Étienne-de-Mer-Morte. Par la suite, elle présente 3 devis remis par les sociétés sollicitées, permettant ainsi l'acquisition et la mise en place de matériels numériques pour les 2 écoles.

Après étude, et ce, malgré le même cahier des charges, chacun avait répondu à sa manière. Il a donc fallu faire un recadrage afin de partir sur les mêmes bases. De là, 2 entreprises ressortent avec une meilleure qualité informatique en ce qui concerne le contraste visuel.

Le conseil municipal décide donc de retenir, parmi ces 2 entreprises, le devis le moins élevé, à savoir celui de la société SCIT pour un montant global de 11 320,44 € HT. La subvention de l'Etat couvrira à hauteur de 50 %.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE MARTIN PECHEUR PHILIBERTIN »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention de droit de passage et de pêche sur le site aménagé du moulin, entre l'association de pêche « Le Martin Pêcheur Philibertin » et la commune doit être renouvelée. Il propose donc un renouvellement pour une durée identique aux 2 conventions précédentes, soit une durée de 9 ans. Le conseil municipal accepte la proposition.

Monsieur le Maire propose également un devis réalisé par l'entreprise SARL BARIL Christophe, afin de réaliser des travaux d'accès au ponton demandés il y a plus d'un an par l'association « Le Martin Pêcheur Philibertin ». En effet, l'association a pris en charge la réalisation du ponton et demande à la collectivité de réaliser son accessibilité. Ces travaux avaient été, au préalable, demandés aux services techniques. Après plus d'une année, il en résulte aujourd'hui une impossibilité d'effectuer les travaux par leur service, justifiée par un manque de moyens.



la Vie Municipale

Monsieur le Maire précise également qu'après étude, la pente ne pourra se trouver en-dessous des 5,2 %.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte et projette d'effectuer les travaux. Cependant, la période hivernale ne se prêtant pas aux travaux, la réalisation est reportée au printemps 2020.

BULLETIN MUNICIPAL

Madame Sabrina JAUNET informe les membres du conseil de l'avancement du bulletin municipal. Celui-ci est quasiment terminé. Il sera envoyé en fin de semaine à l'imprimerie. Après ébauche puis relecture, il sera distribué pendant les vacances de Noël.

COLIS DE NOËL

Comme les années précédentes, un colis de Noël sera remis aux personnes qui résident en maison de retraite, entre Noël et le 1er de l'An. La commande de ces colis sera prochainement passée au magasin Votre Marché pour un coût approximatif de 15 € par colis. Les personnes de plus de 90 ans, ne pouvant se déplacer au repas des aînés, recevront aussi un colis.

VŒUX DU MAIRE

Les vœux du maire auront lieu le dimanche 5 janvier 2020 à 10 h 30 à la salle des Vallées. L'organisation de la cérémonie est établie (décorations, galettes des rois, boissons,...). Le rendez-vous, pour les élus, est prévu à 9 h 30 afin de préparer la salle.

14 JANVIER 2020

PROCÈS VERBAL

Le quatorze décembre deux mil vingt, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.

PRÉSENTS : Monsieur GILET Jean, Mesdames BLANCHARD Maryline, GARIOU Béatrice, JAUNET Catherine, JAUNET Sabrina, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs CHARRIAU Jean-Emmanuel, DUPONT David, GENDRON Denis, GIRAUDET Christophe, JOYEUX Lilian, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : BARIL Paméla, BERTRAND Amandine, LACHAUD Elsa, BARIL Frédéric, BRISSON Jean-Yves.

ABSENTE : LUCAS Sylvie.

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

RECONDUCTION ¼ DES CRÉDITS INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNE

Dans l'attente du vote du budget 2020, la commune peut, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose donc, au conseil municipal, d'utiliser cette possibilité afin de pouvoir mandater de nouvelles dépenses intervenues avant le vote du budget 2020. Il propose ainsi l'ouverture des crédits suivants :

BUDGET COMMUNE

Chapitre comptable

Crédits ouverts au budget 2019

Crédits à ouvrir au budget 2020

QUESTIONS DIVERSES

Le menu du repas des aînés proposé par Votre marché est présenté au conseil municipal. Le devis est identique à celui de l'année passée. Les invitations peuvent, dorénavant, être lancées.

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier reçu des infirmières libérales de Touvois, récemment installées dans le local Santé. Le courrier est directement adressé à Monsieur le Préfet, afin de lancer un recours administratif hiérarchique concernant la décision du conseil municipal d'instaurer un loyer pour l'utilisation des locaux communaux.

Après lecture de ce courrier qui détourne la réalité des faits, Monsieur le Maire et les membres du conseil trouvent cette remise en cause « d'une décision du conseil municipal » inadmissible, tant sur la forme que sur le fond. Les propos tendraient à faire croire que les habitants de Saint-Étienne-de-Mer-Morte n'avaient pas accès aux soins avant leur arrivée, ce qui ne représente pas la vérité. Enfin, Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal tiennent à préciser qu'aucune demande de la collectivité n'a été faite aux infirmières pour leur installation sur la commune. Il s'agit d'une démarche de leur part auprès de "l'ordre des infirmiers" au détriment des autres intervenants déjà présents depuis plusieurs années sur le territoire.

20 – Immobilisations incorporelles : 13 054.00 €
maxi : 3 263.50 €

Proposé : 3 000.00 €

204 – Subventions d'équipement versées : 14 240.33 €
maxi : 3 560.08 €

Proposé : 3 560.00 €

21 – Immobilisations corporelles : 310 285.43 €
maxi : 77 571.35 €

Proposé : 77 000 €

23 – Immobilisations en cours : 533 000.00 €
maxi : 133 250.00 €

Proposé : 50 000.00 €

Le conseil municipal décide l'ouverture des crédits précités, étant entendu que lesdits crédits seront inscrits au budget 2020 lors de son adoption.

I la Vie Municipale

TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF : SURTAXE POUR NON CONFORMITÉ

Monsieur le Maire indique que l'article L 1331-1 du code de santé publique pose une obligation de principe de raccordement des immeubles aux réseaux publics d'eaux usées.

Dans le cadre du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif, le délégataire (la SAUR) a pour mission de vérifier la conformité des branchements des usagers au réseau public d'assainissement collectif.

La non-conformité d'un branchement recouvre 2 hypothèses :

- l'absence totale de branchement au réseau public après le délai de 2 ans accordé par l'article L 1331-1 code santé publique,
- un branchement non conforme au sens strict :
 - soit des eaux pluviales rejetées au réseau d'eaux usées ce qui, en cas de fortes pluies, peut perturber le bon fonctionnement des postes de relèvement et des stations d'épuration,
 - soit des eaux usées rejetées au réseau d'eaux pluviales et donc dans le milieu naturel (cours d'eau...).

Il précise, par ailleurs, que l'article L 1331-8 du code de santé publique prévoit la sanction applicable en cas de non-conformité constatée :

« tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau et équipé d'une installation autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le conseil municipal dans la limite de 100 % ».

Vu les problèmes constatés, le conseil municipal souhaite, pour commencer, prendre contact avec les propriétaires des logements concernés, afin de savoir si les travaux ont entre-temps été réalisés. D'autre part, une mise en demeure de réaliser les travaux dans les 6 mois leur sera signifiée. Par la suite, en cas de non réalisation des travaux, une sanction à hauteur de 50 % sera appliquée la première année, augmentée à 100 % l'année suivante si la non-conformité est toujours d'actualité.

RECRUTEMENT DES 3 AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre du recensement de la population, Monsieur le Maire rappelle que la commune est découpée en trois secteurs. Chaque secteur s'est vu attribuer un agent recenseur, qui a suivi au préalable 2 demi-journées de formation. Ces trois agents sont les suivants :

- Loana DUGUÉ,
- Joanny PASQUIER BURTY,
- Séverine RIANDE.

À compter du jeudi 16 janvier et jusqu'au samedi 15 février, ils réaliseront le recensement de la population sur l'ensemble de la commune.

En cas de remplacement d'un agent recenseur ou bien même d'une aide entre agents recenseurs, le système de forfait ne permettrait pas de rémunérer en fonction du travail effectué. Ainsi, Monsieur le maire propose la rémunération suivante :

- 50 € (forfait formations),
- 4 € par feuille de logement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette méthode de rémunération.

CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il informe également que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat groupe, en mutualisant les risques. Il notifie aux membres du conseil qu'il s'agit là d'une première approche facultative, avant toute adhésion définitive. Cela permettra avant toute décision de connaître les tarifs sur l'effet d'un groupement de collectivités. Monsieur le Maire ajoute que le contrat en cours, arrivera à échéance en fin d'année 2020.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, souhaite adhérer de manière facultative afin de connaître les résultats de la négociation auprès des polices d'assurance.

DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC DE LA MARNE

Une demande de subvention exceptionnelle a été sollicitée par l'école Sainte Jeanne d'Arc de La Marne, afin de financer en partie, un projet de classes découvertes pour les élèves allant du CE2 au CM2. 1 élève concerné est domicilié sur notre commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € par élève de ces 3 niveaux, domicilié sur Saint-Etienne-de-Mer-Morte, a été attribuée lors des voyages organisés par les 2 écoles de la commune. Il propose donc de fixer le même montant de la subvention à 100 € pour l'élève concerné, mettant en accord le conseil municipal.

DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LE VIN D'HONNEUR DE LA SAINTE-BARBE

L'amicale des sapeurs-pompiers de « La Choltière » a effectué une demande de subvention exceptionnelle de 200 €, pour le financement du vin d'honneur de la Sainte-Barbe du 1er février 2020. Il s'agit là de la 1^{ère} Sainte-Barbe groupée des centres de Paulx et de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, faisant suite à la mutualisation des deux centres. Une demande similaire a été effectuée auprès de la mairie de Paulx.

L'ensemble des membres du conseil municipal décide d'allouer cette subvention exceptionnelle.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention devant être signée par les infirmières libérales pour l'utilisation du local « Pôle Santé », n'est, à ce jour, toujours pas revenue signée.

Il indique également que nous sommes dans l'attente d'un retour de la préfecture suite au courrier de celles-ci auprès de Monsieur le Préfet.

Suite aux dégradations subies sur le mur de la bibliothèque en 2019, des entreprises de peinture avaient été démarchées afin de traiter le mur, puis de le repeindre. Seulement 1 devis a été réceptionné sur 3 entreprises sollicitées. Cependant, Madame Manuela PELLETIER-SORIN, informe le conseil qu'il serait judicieux d'ajouter un anti-graffiti sur le rez-de-chaussée, tout autour du bâtiment et ce, afin d'éviter toute récidive. Il a donc été décidé de demander cet ajout à l'entreprise ayant répondu, à savoir Etienne SIRE, et d'effectuer en parallèle une nouvelle demande auprès de 2 autres entreprises.



PROCÈS VERBAL

Le dix-huit février deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.

PRÉSENTS : Monsieur GILET Jean, Mesdames GARIOU Béatrice, BARIL Paméla, BERTRAND Amandine, LACHAUD Elsa, JAUNET Sabrina, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs CHARRIAU Jean-Emmanuel, DUPONT David, GENDRON Denis, JOYEUX Lilian, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe, BARIL Frédéric.

EXCUSÉS : JAUNET Catherine, BLANCHARD Maryline, BRISSON Jean-Yves.

ABSENTS : LUCAS Sylvie, GIRAUDET Christophe.

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DES BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

Après avoir constaté la régularité des écritures et vérifié que le receveur municipal a bien repris les résultats (excédents et déficits) de l'exercice 2018, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion 2019 des 3 budgets : commune, assainissement et lotissement.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DES BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

Les comptes administratifs de l'exercice 2019 s'établissent comme suit :

Budget lotissement

• Dépenses de fonctionnement	329 487.69 €
• Recettes de fonctionnement	329 486.81 €
• Déficit de fonctionnement 2019	0.88 €

• Dépenses d'investissement	341 686.28 €
• Recettes d'investissement	429 077.26 €
• Excédent d'investissement 2019	87 390.98 €
• Excédent d'investissement reporté	57 322.74 €
• Excédent d'investissement de fin de clôture	144 713.72 €

Budget d'assainissement

• Dépenses de fonctionnement	59 887.70 €
• Recettes de fonctionnement	77 666.99 €
• Excédent de fonctionnement 2019	17 779.29 €
• Excédent de fonctionnement reporté 2018	25 258.05 €
• Excédent de fonctionnement de fin de clôture	43 037.34 €

• Dépenses d'investissement	70 783.01 €
• Recettes d'investissement	70 609.22 €
• Déficit d'investissement 2019	173.79 €
• Déficit d'investissement reporté 2018	17 027.67 €
• Déficit d'investissement de fin de clôture	17 201.46 €

Budget communal

• Dépenses de fonctionnement	668 316.85 €
• Recettes de fonctionnement	943 300.22 €
• Excédent de fonctionnement 2019	274 983.37 €
• Excédent de fonctionnement reporté 2018	468 670.73 €
• Excédent de fonctionnement de fin de clôture	743 654.10 €

• Dépenses d'investissement	352 803.35 €
• Recettes d'investissement	393 304.94 €
• Excédent d'investissement 2019	40 501.59 €
• Déficit d'investissement reporté 2018	99 070.99 €
• Déficit d'investissement de fin de clôture	58 569.40 €

NETTOYAGE ET MISE EN PEINTURE DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur le Maire présente, aux élus, les devis de trois entreprises de peinture sollicitées pour une mise en peinture du presbytère suite aux graffitis réalisés sur deux façades le 1^{er} novembre 2019.

Les travaux consisteraient en une mise en peinture sur la partie enduit hors tuffeau et hors granit avec un traitement anticryptogamique et une application d'un vernis sur tags.

Il précise que l'enduit étant un support PRB Belle Epoque à base de chaux, les produits utilisés doivent être adaptés. Les élus retiennent à l'unanimité l'entreprise DUGAS de Touvois pour un montant HT de 10 005,16 €.

TRAVAUX DU CLOCHER

Après avoir découvert qu'une poutre de la charpente du clocher était tombée à l'intérieur, des travaux de consolidation s'imposent rapidement. Les poutres ont pris l'eau et ce, depuis plusieurs années. L'humidité vient des rangées du haut car l'eau stagne.

Il a été convenu que la société SUD LOIRE COUVERTURE de Saint-Étienne-de-Mer-Morte remplacera les poutres en bois par des poutres IPE. Elle interviendra courant mars pour un montant HT de 4 310,00 €.

STATION D'EPURATION

Monsieur NOEL du Service Départemental des Territoires et de la Mer a transmis un mail rappelant les différentes actions à entreprendre afin de lever les anomalies relevées lors de sa visite du 4 décembre 2019.

Il demande qu'à chaque intervention, soient fournis des constats photographiques ainsi que des procès-verbaux des travaux.

Monsieur le Maire informe que le nécessaire sera réalisé très prochainement en ce qui concerne les non-conformités relatives à l'auto-surveillance de la station et dès que la météo le permettra, pour les anomalies relatives aux infrastructures telles que la mise en place d'un grillage soudé tout autour de la station.

LOCAL INFIRMIER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par la préfecture à la commune en réponse à celui envoyé par les infirmières libérales lançant un recours administratif hiérarchique concernant la décision du conseil municipal d'instaurer un loyer pour l'utilisation des locaux communaux. La préfecture précise que la procédure d'attribution d'occupation du local « pôle santé » était exposée à une fragilité juridique et qu'il manquait une référence au prix locatif du m².

I la Vie Municipale

Compte tenu de ces observations, Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été renvoyé à la préfecture en réponse, informant de la décision de fermer le local un certain temps et précisant que le montant proposé au cabinet d'infirmières corrélait à la surface occupée.

REGIE RECETTE BIBLIOTHEQUE

Une régie recette bibliothèque municipale avait été créée lors de sa création en décembre 2011. Celle-ci détaillait les différents produits d'encaissement.

Monsieur le Maire informe que les bénévoles souhaitent épurer 1 500 livres afin de renouveler les ouvrages en procédant à une vente d'occasion de ceux-ci.

De ce fait, il est nécessaire de rajouter la vente de livres d'occasion à la régie.

Les élus valident, à l'unanimité, cette proposition ainsi que le prix de vente à 0,50 € les livres d'occasion pour enfants et à 1 € les livres d'occasion pour adultes.

REGIE D'AVANCES AVEC CARTE D'ACHAT

Monsieur le Maire informe de la demande du service comptabilité de pouvoir procéder à quelques achats directs sur internet. Certains produits particuliers étant proposés avantageusement sur site.

Il précise qu'une constitution d'une régie d'avances avec un règlement par carte bleue était déjà pratiquée par de nombreuses collectivités.

Les élus adoptent, à l'unanimité, cette régie pour un montant maximum annuel de l'avance à consentir au régisseur de 1 220 €.

PHOTOCOPIEUR ECOLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat du photocopieur de l'école publique arrive à échéance. Il présente la proposition du prestataire actuel C'PRO OUEST.

Celui-ci propose de transférer le photocopieur de la mairie à l'école et de créer un nouveau contrat de location sur 5 ans avec un coût de maintenance à la photocopie pour la mairie. Cette solution permettrait à l'école de bénéficier d'un appareil récent et en couleur puisqu'il avait été acheté pour la mairie en 2018 et à la mairie, d'obtenir un appareil plus performant en numérisation.

Les élus valident cette proposition de la société C'PRO OUEST avec la location d'un photocopieur CANON d'une durée de 5 ans pour la mairie avec un coût de :

- loyer trimestriel de 228 €,

- maintenance par photocopie HT 0.0039 € en noir et blanc et de 0.037 € en couleur.

LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS

Monsieur le Maire rappelle, aux membres du conseil municipal, que POLLENIZ est un réseau de professionnels, de particuliers, d'associations, de collectivités et de bénévoles en charge de la santé végétale depuis plus de 30 ans. Il est reconnu Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) dans le domaine végétal sur l'intégralité du territoire des Pays de la Loire.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, il est proposé de signer une convention tripartite (entre la communauté de communes, ses huit communes membres et POLLENIZ) pour la mise en place d'un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants pour la période de 2020-2022 que les élus valident à l'unanimité.

Monsieur le Maire lève la séance et invite les élus autour d'un verre afin de clôturer cette dernière réunion de mandat.

26 MAI 2020

PROCÈS VERBAL

Le vingt-six mai deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, adjointe.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, PARRAIS Bruno, PARRAIS Philippe.

Madame LAUTRU Emmanuelle a été nommée secrétaire.

ÉLECTION DE LA MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, adjointe au maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal ci-dessus dans leurs fonctions.

Le doyen des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Au premier tour de scrutin, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 18

Madame Manuella PELLETIER-SORIN a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

- Nombre d'adjoints

La maire a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints. La maire propose alors au conseil de déterminer une liste de 3 adjoints comme le mandat précédent, et ce, afin de ne pas alourdir les charges communales et de permettre au conseil de s'investir.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre d'adjoints à la mairie de la commune.



la Vie Municipale

- Liste des candidats aux fonctions d'adjoint à la maire

La maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint a été déposée. Au premier tour de scrutin, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 18

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats suivants :

- Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU, 1^{er} adjoint,
- Madame Sabrina JAUNET, 2^{ème} adjointe,
- Monsieur Philippe PARAIS, 3^{ème} adjoint.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES À LA MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire donne lecture des délégations qui peuvent être déléguées au maire afin de ne pas rassembler le conseil municipal pour gérer les affaires courantes. Sont retenues les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 4 000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne dépassant pas de 5 % la valeur du marché initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- d'exercer les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme,
- d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LA MAIRE AUX ADJOINTS

Délégation de fonction et de signature aux adjoints :

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU, 1^{er} adjoint, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité de Madame la Maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- VOIRIE, ESPACES VERTS,
- BATIMENTS.

Cette délégation entraîne délégation de signature des pièces correspondantes à ces attributions.

Madame Sabrina JAUNET, 2^{ème} adjointe, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité de Madame la Maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- EVENEMENTIEL,
- COMMUNICATION,
- EMBELLISSEMENT.

Cette délégation entraîne délégation de signature des pièces correspondantes à ces attributions.

Monsieur Philippe PARAIS, 3^{ème} adjoint, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité de Madame la Maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- ASSAINISSEMENT,
- SENTIERS PEDESTRES,
- RESEAUX.

Cette délégation entraîne délégation de signature des pièces correspondantes à ces attributions.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Selon tableau en annexe page 5.

DIVERS

Écoles

Madame la Maire évoque l'organisation de la rentrée scolaire mise en place au 11/05. Pour respecter les gestes barrières et les protocoles sanitaires, elle indique que :

- la restauration scolaire est déplacée dans la salle des Vallées,
- le périscolaire pour les enfants de l'école privée reste dans le bâtiment périscolaire,
- le périscolaire pour les enfants de l'école publique se situe dans la salle de motricité de l'école publique.

À compter du 2 juin, l'accueil des enfants sera revu en fonction des écoles avec un maximum de 60 enfants pour la restauration scolaire et de 15 enfants pour le périscolaire dans chaque structure.

Bibliothèque

Madame la Maire explique, aux membres du conseil, que les agents communaux sont aujourd'hui ciblés sur le nettoyage du périscolaire, de la restauration scolaire et de l'école publique. De plus, la circulation dans le bâtiment et le protocole sanitaire à appliquer ne peuvent être compatibles. En accord avec le conseil municipal, il a donc été décidé de maintenir la fermeture de la bibliothèque jusqu'à fin juin.

Masques

Suite à la livraison des masques sanitaires (masques adultes) pris en charge à 50 % par la commune et 50 % par le département, Madame la Maire informe le conseil qu'à l'heure actuelle la distribution a commencé en mairie. Elle propose alors au conseil 3 solutions :

- de continuer ce mode de distribution, retrait en mairie,
- de mettre en place une journée de distribution avec drive sur le parking de la salle des Vallées,
- d'effectuer une distribution au porte-à-porte.

Après échanges, le conseil décide de communiquer par voie de presse et des réseaux sociaux, d'une distribution en mairie sur les heures d'ouverture. Si l'affluence s'avère être trop importante, il sera alors décidé de mettre en place une journée de distribution en drive.

Les masques enfants dotés d'une taille adaptée seront prochainement disponibles. Une communication sera faite en temps voulu.

Madame la Maire lève la séance et invite les élus autour d'un verre afin de clôturer cette première réunion de mandat.

la Vie Municipale

23 JUIN 2020

PROCÈS VERBAL

Le vingt-trois juin deux mil vingt, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, PARRAIS Bruno, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉE : GALLAIS Véronique.

ABSENTE ayant donné procuration : GARIOU Béatrice a donné procuration à JAUNET Sabrina et est arrivée pour le vote des subventions des associations. Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

Il est proposé en début de conseil que le vote des taux communaux pour l'année 2020 se fasse à bulletin secret. Proposition qui est retenue par le conseil municipal.

JURY D'ASSISES 2021

Les communes de La Marne et de Saint-Étienne de-Mer-Morte se sont réunies pour procéder au tirage au sort, sur les listes électorales, des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises de Loire-Atlantique en 2021. Ce tirage a été effectué en présence du maire de chacune des communes concernées. Le nombre de noms à tirer au sort est de 6. Ont ainsi été tirés au sort :

- Mme DUPRÉ Céline ép. MARION, née le 24/03/1977, domiciliée 1 rue des Frênes – 44270 LA MARNE,
- M. GABORIT Frédéric, né le 20/08/1987, domicilié 9 rue du Lac – 44270 LA MARNE,
- Mme PAUMARD Céline née le 15/06/1981, domiciliée 16, Impasse des Joncs 44270 SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE,
- Mme MICHAUD Jacqueline ép. GUIHAL, née le 02/05/1950, domiciliée 6, La Rivière 44270 LA MARNE,
- M. QUINTARD Yann, né le 25/04/1977, domicilié 3 bis rue des Tronfavières – 44270 LA MARNE,
- Mme GIRARDEAU Maryline ép. BLANCHARD, née le 02/03/1957, domiciliée 36 bis, rue des Landes – 44270 SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 : COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

Présentation des budgets assainissement, lotissement et communal avec remise des documents détaillés.

Budget communal

- Dépenses d'investissement	963 641.37 €
- Recettes d'investissement	963 641.37 €
- Dépenses de fonctionnement	1 555 924.04 €
- Recettes de fonctionnement	1 555 929.04 €

Budget d'assainissement

- Dépenses d'investissement	127 451.70 €
- Recettes d'investissement	127 451.70 €
- Dépenses de fonctionnement	96 206.59 €
- Recettes de fonctionnement	96 206.59 €

Budget lotissement

- Dépenses d'investissement	543 218.45 €
- Recettes d'investissement	543 218.45 €
- Dépenses de fonctionnement	565 567.64 €
- Recettes de fonctionnement	565 567.64 €

Madame la Maire informe le conseil que, suite à la commission finances du 9 juin dernier, une petite modification a été apportée au budget communal. En effet, 1 000 € ont été intégrés dans le compte des autres charges courantes, afin d'assurer la formation des adjoints dans la première année du mandat. Il est demandé d'inscrire au budget ces formations devenues obligatoires à hauteur minimum de 2 % des indemnités versées aux maire et adjoints. Cette somme a ensuite été déduite du compte Elios, pouvant se justifier par la baisse des factures de la restauration scolaire due à la Covid-19.

Les budgets ainsi présentés sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2020

Madame la Maire rappelle les taux communaux de 2019 qui étaient de :

- 6.08 % Taxe foncière bâti
- 17.72 % Taxe foncière non bâti

Elle propose, suite au travail en amont de la commission finances, 4 propositions de vote :

- 1- pas d'augmentation des taux,
- 2- une augmentation des taux de 2 %,
- 3- une augmentation des taux à partir d'une augmentation de la taxe foncière bâti de 1 point,
- 4- une augmentation des taux à partir d'une augmentation de la taxe foncière bâti de 2 points.

Avant de lancer le vote, Madame la Maire rappelle, aux membres du conseil, que 80 % des ménages sont concernés par la réforme de l'Etat, sur l'exonération de la taxe d'habitation. Par la suite, elle donne également lecture au conseil d'un courrier reçu courant juin, dans lequel est rappelée l'information suivante : compte tenu que les dotations de l'état représentent une grande partie du budget recettes des communes, cette forte dépendance doit inciter fortement les municipalités à tendre vers un effort fiscal régulier afin de montrer leur implication.

Après vote à bulletin secret, la décision se traduit par un accord à 13 voix pour l'augmentation de 1 point, contre 4 pour 2 points et 1 voix pour 2 %, ce qui porte pour l'année 2020 les taux à :

- 7.08 % Taxe foncière bâti
- 20.63 % Taxe foncière non bâti



I la Vie Municipale

VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020

Les subventions aux associations sont reconduites, majorées de 2 % et arrondies. Le conseil valide cette proposition. Concernant la subvention de 8 000 € accordée à Graines d'Envie (centre de loisirs palucéen accueillant les enfants stéphanois), le conseil municipal autorise Madame la Maire à verser le solde de subvention accordée en 2019.

VALIDATION DES TARIFS CANTINE ET PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2020/2021

La commission «enfance, jeunesse et sports » présente les budgets de l'année 2019 des services suivants. Les chiffres sont donnés en année civile :

Périscolaire

Le budget de fonctionnement de l'année 2019 pour le périscolaire affiche, quant à lui, un excédent de 8 269,49 € au 31/12/2019. À cela, ne sont pas déduites les sommes impayées à ce jour. Pour rappel, en fin 2019, le montant approchait les 1 600 €. Le périscolaire maintient son taux de fréquentation, l'encadrement sera donc conservé pendant les heures de pointe, avec une personne supplémentaire.

Au vu du résultat, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs comme suit :

Tarification par quart d'heure selon le quotient familial (matin et soir)

jusqu'à 600 € :	0,52 €
de 601 à 800 € :	0,58 €
de 801 à 1 000 € :	0,64 €
de 1 001 à 1 200 € :	0,72 €
supérieur à 1 200 € :	0,79 €

Cantine

Le budget de fonctionnement de l'année 2019 affiche pour la cantine un déficit de 35 477,44 € au 31/12/2019, dû principalement aux frais de fonctionnement. À cela, ne sont pas déduites les sommes impayées à ce jour. Pour rappel, en fin 2019, le montant approchait les 5 500 €. À noter, les recettes ne couvrent que la facturation ELIOR pour la fourniture des repas. L'ensemble des autres coûts générés par ce service (charges, EAU, EDF, personnel de surveillance et accompagnement, assurance, entretien des locaux...) représente le déficit. Compte tenu de la revalorisation des tarifs suivant l'indice prévu dans le marché avec le prestataire de la restauration ELIOR, compte tenu que les élus souhaitent conserver au mieux l'équilibre de facturation ELIOR avec la facturation famille pour l'année 2020/2021, le conseil municipal décide d'augmenter à l'unanimité le tarif des repas. À savoir :

- fréquentation supérieure à 25 % des jours d'école = 3,95 € par repas,
- fréquentation inférieure ou égale à 25 % des jours d'école = 4,20 € par repas.

Les serviettes ne sont toujours pas fournies par le prestataire. Les enfants devront se munir de leurs serviettes personnelles.

VOTE DES INDEMNITÉS DES ELUS

Madame la Maire informe le conseil municipal du barème d'indemnités de fonction du maire et des adjoints suivant l'article L 2123-23 du code des collectivités territoriales. Ensuite, elle présente le taux d'indemnités perçues dans l'ancien mandat, soit 34,50 % de l'indice 1027 au lieu de 51,60 % possible pour le maire et 15,30 % de l'indice 1027

au lieu de 19,80 % possible pour les adjoints. Sachant que le maire perçoit de droit le maximum, Madame la Maire demande à revoir son indemnité inférieure au barème et propose de maintenir ce niveau d'indemnités du précédent mandat. Le conseil approuve à l'unanimité les montants des indemnités maire et adjoints présentés.

AUTORISATION PERMANENTE GENERALE DE POURSUITE

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal de la demande du receveur municipal d'obtenir en début de mandat l'autorisation permanente et générale de poursuivre par voie de commandement les redevables de produits communaux. Le conseil approuve la demande.

TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS

Suite à l'avancement de grade validé par la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion pour 2 agents, les élus créent les deux postes au tableau des effectifs :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Journées du patrimoine

Mme Sabrina JAUNET donne au conseil les dates des journées du patrimoine qui se dérouleront les 19 et 20 septembre 2020. Cette année, Monsieur Maurice BARIL, président des Historiens du Pays de Retz, réalisera une conférence sur l'école. Il a été choisi d'animer la conférence avec des photos de classe de 1900 à 2000. Mme JAUNET lance un avis de recherche auprès des membres du conseil pour qu'un maximum de photos soit réuni de par les voisins, la famille, les amis... Toute personne étant en possession de photos et souhaitant participer au projet, peut venir faire scanner les documents en mairie. Petit plus, il serait appréciable de nous aider à identifier les personnes sur les photos.

Journée embellissement

Mme Sabrina JAUNET informe les élus que la commission embellissement a reporté sa journée, pour sélectionner les maisons récompensées, au samedi 27 juin compte tenu d'un temps actuellement capricieux. Une soirée remise des prix sera ensuite organisée.

Information sur infiltrations école publique

Madame la Maire revient sur l'incident qui s'est produit à l'école publique concernant l'infiltration d'eau sur le toit. Les enfants n'ont à aucun moment été mis en danger. Elle précise qu'une expertise est en cours avec l'assurance et qu'une franchise de 300 € sera appliquée. Il a donc été mis en place une procédure pour une demande d'intervention, à hauteur de 2 par an minimum, soit courant octobre et courant mars.

Programme voirie exceptionnel

Un fonds exceptionnel est proposé par le département dans le cadre du plan de relance BTP. Il peut permettre de financer des travaux de voirie.

Machine à pain

Après renseignement, nous connaissons la cause du non-enlèvement de l'ancienne machine. En effet, celle-ci a été mise en vente aux enchères publiques. Le commissaire-priseur nous a indiqué qu'il est aujourd'hui dans l'attente d'un nouvel acheteur, puisque l'acheteur initial ne s'est jamais présenté. Les frais d'enlèvement ne devraient donc pas être à la charge de la commune.

la Vie Municipale

Effectifs écoles

Pour la rentrée prochaine, les effectifs seront approximativement d'une soixantaine d'élèves pour l'école ARC-EN-CIEL et autour de 145 élèves pour l'école SAINTE-MARIE. Madame la Maire précise que les agents portent actuellement toujours le masque. Elle fait également part de la demande de l'école ARC-EN-CIEL, pour un report des 20 € accordés par élève pour le voyage de 2020, qui a été annulé, sur l'enveloppe financière prévue pour 2019/2020.

Pôle services à la population

Madame la Maire informe le conseil que le pôle santé est renommé en « pôle services à la population ». En effet, une orthophoniste est actuellement recherchée pour mutualiser l'espace avec les infirmières libérales et autres organismes éventuels.

Sentiers pédestres

Monsieur Philippe PARAIS expose aux membres du conseil que la commission « sentiers pédestres » s'est occupée d'entretenir les parcours. Il souligne que les participants au jeu de l'été « randonneurs de passage, chercheurs d'images », organisé par l'office de tourisme, seront certainement nombreux à se présenter sur les sentiers pédestres de Saint-Étienne-de-Mer-Morte à partir du 3 juillet ! Pour la première semaine, la photo choisie est stéphanoise. La photo sera dévoilée le vendredi 3 juillet dans la presse locale, Ouest-France et le Courrier du Pays de Retz, sur le site internet de l'office de tourisme, sur la page Facebook, et sera également affichée à l'office de tourisme. Les randonneurs auront jusqu'au jeudi 9 juillet pour participer.

Presbytère

Comme beaucoup ont pu le constater, les travaux de lavage et de peinture du presbytère ont commencé. La teinte sera identique à l'existant.

Madame la Maire lève la séance.

7 JUILLET 2020

PROCÈS VERBAL

Le sept juillet deux mil vingt, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : LAUTRU Emmanuelle, BIRON Dominique.

ABSENT : PARAIS Bruno.

Madame GARIOU Béatrice a été nommée secrétaire.

SAUR – RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2019

Madame la Maire rappelle que la commune a confié la gestion du service assainissement à la SAUR via un contrat d'affermage. Ce délégataire doit transmettre un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Le conseil municipal adopte le rapport 2019 à l'unanimité.

PÔLES SERVICES – 2 rue des Vallées

Comme évoqué lors du précédent conseil, des organismes sont recherchés afin de mutualiser le local pôle services, notamment un orthophoniste. Afin de formaliser les conditions d'utilisation de ce local de 40 m², il convient au préalable de décider du montant du loyer mensuel. Madame la Maire propose de définir un tarif dégressif de location pour son utilisation avec une partie fixe pour les frais d'entretien du local, suivant le détail ci-dessous :

	TEMPS/SEMAINE en heure	coût/heure	nbre d'heures/mois	coût utilisation/mois	forfait cout local	coût location/mois
exemple 1	2 x 1/2 heure	1	4	20 €	20 €	40 €
exemple 2	1/2 journée 4h/semaine	4	16	80 €	20 €	100 €
exemple 3	1 jour 7h/semaine	7	28	112 €	20 €	132 €
exemple 4	2 jours 7h/semaine	14	56	168 €	20 €	188 €

Cette méthode de calcul a été validée par le conseil ; il a en revanche été demandé d'effectuer un suivi analytique sur la consommation électrique du local.

EMBELLISSEMENT

Madame Sabrina JAUNET projette au conseil municipal les 16 maisons retenues lors de la tournée de la commission « Embellissement » du 27 juin dernier. La remise des prix se déroulera le 2^{ème} vendredi du mois de novembre, le vendredi 13.

En parallèle, elle indique qu'un rendez-vous avec un commercial est prévu pour le renouvellement des illuminations de Noël.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Le thème des journées du patrimoine des 19 et 20 septembre prochains est précisé par Madame Sabrina JAUNET. Cette année, le thème sera le suivant : « Patrimoine et éducation, apprendre pour la vie ». Des photos de classe allant des années 1900 à 1999 seront exposées. À l'heure actuelle, on avoisine 80 photos.

ADHÉSION AU CAUE

Au vu des futurs projets de la commune dont la création d'un city stade, Madame la Maire propose aux membres du conseil d'adhérer au CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme Environnemental).



I la Vie Municipale

En effet, pour 96 € annuels et à hauteur de 4 jours de travail par an, une aide sur les projets d'aménagement peut être apportée par des conseils en architecture, paysagisme, urbanisme... En cas de dépassement des 4 jours de travail, un devis serait alors proposé. Au vu de tous ces éléments, l'adhésion est validée à l'unanimité.

RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE DU MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX

Depuis le début du mandat, Madame la Maire demandait une réflexion générale sur la mise en place d'un marché de producteurs locaux afin de créer du lien social intergénérationnel. Pour que la commission « Événementiel » puisse démarrer le projet, il a été demandé, aux membres du conseil, d'exposer toutes les idées. Le marché serait principalement alimentaire et devrait se dérouler à une date fixe pour mémoire, l'objectif étant, en premier lieu, de faire participer les commerçants et les producteurs locaux du secteur. La zone se situera en centre-bourg afin d'avoir une visibilité. L'idée de lancer le marché avec une fête de la commune et un vin d'honneur a été évoquée. Le créneau du vendredi fin d'après-midi est favorisé sur la période printemps-été-automne. La commission réunira les artisans et commerçants afin de connaître leurs dispositions et leurs idées. Le lieu exact sera ensuite défini ainsi que les animations et les décorations.

DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES

Il appartient au conseil municipal de désigner des délégués pour représenter la commune au sein des différents syndicats, associations ou commissions extérieures.

Santé À Domicile :

une association, 3 services (soins infirmiers, SADAPA/aides-soignantes, portage de repas). Madame Virginie SORIN et Madame Béatrice GARIOU se portent volontaires pour représenter la commune au sein de l'association.

EHPAD de Touvois :

suite à la rencontre de Madame la Maire avec le président du conseil d'administration, Monsieur ELINEAU, et Madame Chantal GUIBRETEAU, membre et habitante de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, il a été évoqué le souhait d'avoir un membre du conseil municipal suite au départ prochain de Mme GUIBRETEAU. Monsieur Dominique BIRON avait en amont fait part de son souhait d'intégrer le conseil d'administration et sera accompagné de Mme Maryline BLANCHARD.

Désignation référent sécurité routière et correspondant défense :

ce référent serait le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux de la sécurité routière et veillerait à la prise en compte des enjeux de la sécurité routière, action fondamentale dans la poursuite de la baisse de la mortalité sur les routes du département. Le conseil municipal désigne M. LE ROUZIC Ludovic en qualité de référent de la sécurité routière.

Sydela (Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique) :

le SYDELA organise le service public de la distribution d'électricité pour le compte des 180 communes qui lui ont délégué cette compétence. Pour cela, il confie l'exploitation du réseau au concessionnaire Énedis, filiale d'ÉDF. Philippe PARAIS et Nicolas GEORGET se sont présentés en tant que membres titulaires et Guillaume FLEURY et Patrick BOURREAU en tant que membres suppléants.

Commission communale des impôts directs (CCID) :

Madame la Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs dont la durée du mandat est identique à celle du mandat du conseil municipal. Cette commission comprend, pour les communes de moins de 2 000 habitants, outre le maire, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés par la Direction des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée en double par le conseil municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Station d'épuration

Monsieur Philippe PARAIS présente le fonctionnement de la station composée de 5 bassins avec roseaux. Le système est la phytoépuration qui fait appel aux bactéries présentes dans les systèmes racinaires des plantes pour épurer l'eau. Par rapport à l'épuration classique, elle a d'indéniables avantages. En revanche, on rencontre depuis le début certains problèmes techniques. Il expose alors la cause des problèmes rencontrés depuis plusieurs années. Les canalisations pluviales et assainissement en réseaux unitaires sont encore en cours, ce qui amène parfois à une saturation et colmate le bassin tampon. Les appareils de mesure de débit donnent également des mesures contradictoires.

Commission voirie

Dans l'attente de la mise en place des commissions intercommunales, Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU propose aux membres de la commission « voirie espaces verts », une réunion le jeudi 16 juillet, afin de faire le bilan de l'entretien du parc voirie et des routes en bicouche.

City Stade

Pour clôturer la séance, Madame la Maire informe le conseil que, suite à sa rencontre avec Madame Odile BLANCHARD accompagnée de sa fille Madame Marie-France GUIET, celle-ci accepte de céder son terrain à la commune. La parcelle est située en zone UE (zone réservée aux équipements publics), elle pourra donc éventuellement porter le projet du city stade. Madame la Maire s'engage à prendre en charge un mur de séparation et à ne pas mettre en place d'éclairage permanent. Le prix d'achat au m² sera identique à l'achat du terrain de Monsieur LAMBERT, sur lequel a été réalisé le parking de la salle des Vallées. L'objectif étant de trouver une continuité avec le parking et de ne pas toucher au poumon vert, situé entre la salle de sport et l'école privée.

Madame la Maire lève la séance.

la Vie Municipale

8 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS VERBAL

Le huit septembre deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉS : BLANCHARD Maryline, ECOMARD Paulin, PARRAIS Bruno, TERRIEN Agnès.
Madame GARIOU Béatrice a été nommée secrétaire.

STATION D'ÉPURATION

La préfecture a transmis, en date du 4 août 2020, un courrier demandant les éléments concernant les études ou travaux en cours de la station d'épuration, susceptibles d'influer sur la conformité. Monsieur Philippe PARRAIS rappelle, au conseil, que le principal problème jusqu'alors rencontré concernait les appareils de mesure de débit qui donnaient des mesures contradictoires sur les volumes de la station. Les capteurs ultrasons situés en entrée et en sortie de la station devraient donner des données cohérentes. Une solution a été mise en place et validée au 24 août dernier. À ce jour, il ne reste donc plus qu'un 3^{ème} capteur en attente de conformité. Le principal problème concernait la mesure de la surverse lors de fortes pluies. La police de l'eau attendant un retour sur notre mise en conformité pour ce vendredi 11 septembre, une vérification en liaison avec la SAUR et la préfecture se fera ce jeudi 10 septembre 2020.

Monsieur Philippe PARRAIS précise également, aux membres du conseil, que durant la saison estivale, des travaux ont été réalisés à la station :

- mise en place d'une nouvelle clôture,
- remblaiement,
- coupe et enlèvement d'un arbre mort.

SYLOA – Syndicat Loire Aval

Le SYLOA sollicite l'avis de la commune sur le projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Estuaire de la Loire. Il s'agit d'un outil de planification local qui fixe des objectifs et des orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. C'est plus particulièrement le SAH Sud Loire (Syndicat d'Aménagement Hydraulique) qui exerce sa compétence sur plus de 25 000 hectares de marais, un territoire qui s'étend de l'Estuaire de la Loire jusqu'à la partie nord du Marais Breton. Monsieur Philippe PARRAIS présente au conseil une projection qui recense les idées principales accompagnées de cartographies, exposant ainsi les cours d'eau de la commune se rejetant dans l'estuaire de la Loire. Ceux-ci sont ciblés sur la partie Nord/Est de la commune ; le cours d'eau du côté Ouest, le Falleron, se rejette dans la mer et est contrôlé par le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf. Sans contre-indication particulière, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Lors de sa séance du 17 juillet 2020, le conseil communautaire a créé 9 commissions. Ces dernières sont composées de conseillers communautaires mais également de conseillers municipaux. Il convient donc de désigner pour chaque commission, 1 titulaire et 1 suppléant qui pourront être présents ensemble aux commissions. Les commissions proposées s'établissent autour des propositions suivantes :

- Transition écologique (PCAET), Mobilité, Cheminements doux et accessibilité, Aménagement des Territoires (PLUi et ADS).
Philippe PARRAIS – Suppléant : Guillaume FLEURY
- Habitat et Vie sociale
Virginie SORIN – Suppléante : Véronique GALLAIS
- Finances, Budget, Mutualisation et Ressources Humaines
Jean-Emmanuel CHARRIAU – Suppléant : Ludovic LE ROUZIC
- Sports, Espaces aquatiques
Sabrina JAUNET – Suppléant : Dominique BIRON
- Environnement et Ressources : eau, assainissement, déchets, GEMAPI
Philippe PARRAIS – Suppléant : Jean-Emmanuel CHARRIAU
- Culture, Jumelage, Jeunesse, Éducation routière
Sabrina JAUNET – Suppléante : Elsa LACHAUD
- Développement économique et Tourisme
Manuella PELLETIER-SORIN – Suppléante : Sabrina JAUNET
- Patrimoine Bâti (dont équipements sportifs et culturels)
Philippe PARRAIS – Suppléant : Nicolas GEORGET
- Espaces verts et voirie
Jean-Emmanuel CHARRIAU – Suppléant : Patrick BOURREAU

EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°10 DU PLU

Madame la Maire informe les membres du conseil que le garage de 50 m² de Madame RABEIL, indiqué comme emplacement réservé sur notre Plan Local d'Urbanisme, sera prochainement mis en vente. Un accord sur le prix de vente de la parcelle cadastrée AD 24 a été convenu au tarif de 15 000 € net vendeur. Dans le lot des bâtiments situés derrière l'église, il était alors le seul n'appartenant pas à la collectivité. Dès lors, tout projet était rendu difficile, ne serait-ce que par le mur porteur mitoyen. Le conseil municipal décide de valider ce futur achat.

ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Madame la Maire précise au conseil municipal que l'organisation du mois de juin a été maintenue pour cette nouvelle rentrée scolaire. Au total, 3 services de restauration dont 1 dans le modulaire pour l'école publique et 2 à la salle des Vallées pour l'école privée. Pour les grands, un self-service avec plateau a été mis en place, la cour de l'école publique est surveillée par les agents communaux et la cour de l'école privée par les ASEM. Une réunion avec les agents s'est effectuée fin août afin de travailler sur la sécurité des enfants. Dans le but d'éviter tout accident, un nouveau cheminement entre l'école privée et la restauration scolaire a été demandé aux services voirie de la communauté de communes. En cas de COVID-19, le protocole sera appliqué avec l'ARS.



I la Vie Municipale

ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR SALLE DE SPORT

Un point a été fait dans le cadre de la rentrée associative. Il s'avère qu'avec les mesures protocolaires d'utilisation des salles, la mise en place d'un sens unique de circulation amène les utilisateurs à une sortie côté bar de la salle de sport. Aujourd'hui, il y a très peu d'éclairage ; un devis a donc été demandé à l'entreprise PADIOU pour la mise en place de détecteurs de mouvement à 2,5 mètres de haut et de projecteurs à 4 mètres de haut. Le conseil a souhaité équiper l'extérieur de la salle en lumière afin de diminuer les zones d'obscurité ; un nouveau devis sera demandé. Cependant, afin de ne pas retarder les travaux, un accord de principe a été donné par le conseil municipal. Le chiffrage final sera présenté au prochain conseil pour information.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Dans la continuité de l'équipement de la commune en illuminations de Noël, Madame Sabrina JAUNET présente, au conseil, des idées pour habiller le jardin du presbytère. Elle propose deux solutions d'achat, du neuf ou bien de l'occasion (équipement de 3 ans). Après présentation des chiffrages, le conseil municipal s'oriente vers l'occasion avec une garantie d'un an.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOTISSEMENT

L'augmentation du compte « 66111 », d'un montant de 1 500 € sur le budget lotissement, est nécessaire pour le remboursement d'intérêts du prêt relais en contrepartie d'une diminution du compte « 6045 » pour le même montant. Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative N° 1 du budget LOTISSEMENT.

CENTRE DE GESTION 44

Les collectivités de moins de 350 agents à temps complet sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ses prestations, si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

La Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) sollicite sa désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à effet du 1^{er} janvier 2021. En effet, les effectifs de la CARENE ont progressivement augmenté, le seuil des 350 agents est désormais dépassé.

Pas d'objection provenant du conseil municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Journées du patrimoine des 19 et 20 septembre 2020

Madame Sabrina JAUNET réprécise l'organisation des journées du patrimoine avec les préconisations contre l'épidémie de la COVID-19. À ce jour, plus de 90 photos sont développées et 80 % des personnes identifiées.

Point sur les pertes de recettes liées à la COVID-19 sur 2020

Madame la Maire présente, au conseil, le manque à gagner pour le périscolaire et la location des salles. En comparaison avec l'année 2019, la chute est représentative de l'impact économique de la COVID-19. Elle est estimée à 16 000 €.

Informations sur le CCAS

Suite à la réunion du CCAS du 25 août dernier, une réunion est programmée le mercredi 9 septembre afin de sectoriser la commune et d'affecter des référents par secteur dans le but de mettre en place une veille pour les personnes vulnérables en cas de canicule, crise sanitaire...

Une communication sera réalisée dans le bulletin communal en fin d'année pour présenter cette organisation.

Composteur communal

Dans le cadre d'une future obligation sur la gestion des déchets organiques, il est proposé la mise en place d'un composteur communal. Suite au rendez-vous avec Antoine ORCIL, employé du CPIE, Madame la Maire présente l'estimation pour cette mise en place à proximité de la salle des Vallées et du restaurant scolaire. Cette estimation comprend :

- la préparation du terrain avec un apport de terre et la fabrication d'un soutien bois,
- la fabrication du composteur,
- la signalétique : 2 panneaux explicatifs + 3 panneaux de dénomination des bacs.

L'étude du dossier se poursuit et sera présentée au prochain conseil.

Une formation compostage à la population est prévue le samedi 5 décembre de 9 h à 12 h sur Saint-Étienne-de-Mer-Morte dans la salle des Vallées.

Madame la Maire lève la séance.

6 OCTOBRE 2020

PROCÈS VERBAL

Le six octobre deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, BLANCHARD Maryline, TERRIEN Agnès, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, ECOMARD Paulin, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

Madame Virginie SORIN a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 septembre 2020.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2021

Les services de la SAUR souhaitent savoir si la commune envisage une modification tarifaire de la redevance assainissement pour l'année 2021. Madame la Maire rappelle, aux membres du conseil municipal, le principe de l'équilibre budgétaire qui s'applique également au budget annexe d'assainissement.

I la Vie Municipale

Compte tenu de l'avancée des écritures comptables sur l'année, elle présente une simulation du compte administratif 2020 ainsi que du budget primitif 2021.

Prenant en considération qu'il ne devrait pas y avoir d'investissements majeurs pour l'année 2021, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs 2020, soit une redevance d'assainissement à 1.15 € par m³ d'eau consommé et un montant de l'abonnement à 19 € pour l'année 2021.

TRANSFERT DE COMPETENCE PLU

Madame la Maire rappelle l'article 136-II de la loi 2014-366 du 24 mars 2014 qui prévoit que « la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi ». Les communes membres de l'EPCI s'étaient opposées à ce transfert en 2017. De ce fait, le législateur a prévu que le transfert interviendra automatiquement à compter du 01/01/2021 sauf nouvelle opposition.

Les élus de la commune ont estimé ne pas être prêts à transférer leur compétence en matière de PLU et doivent préalablement se concerter, ce transfert impliquant une perte de la maîtrise de la commune dans l'évolution dans son urbanisme.

CLECT

Après avoir présenté le principe et l'historique de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), créée par l'intercommunalité le 1er janvier 2016 suite à son passage à la Fiscalité Professionnelle Unique, Madame la Maire informe que le bureau communautaire, lors de sa réunion du 23 septembre 2020, a fixé à 2 le nombre de représentants par commune pour siéger au sein de cette commission.

Compte tenu que la CLECT et la commission finances à l'intercommunalité sont étroitement liées et présentent un enjeu pour la commune, les élus désignent Manuella PELLETIER-SORIN et Jean-Emmanuel CHARRIAU au titre de la CLECT et déjà membres de la commission finances.

CONVENTION AVEC LE CAUE – PROJET CITY STADE

Madame la Maire présente, aux élus, la rencontre entre Madame LOQUESOL du CAUE et les membres de la commission "enfance jeunesse et sports", lors de la réunion du 16 septembre 2020 portant sur la réflexion préalable à l'implantation d'un CITY STADE dans le cœur du bourg.

Ce complexe trouverait sa place dans la continuité du parking situé près de la salle des Vallées.

L'accompagnement du CAUE vise plus particulièrement à l'expression ou la formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement, répondant aux objectifs d'intérêt public définis à l'article 1^{er} de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Ce service gratuit (compte tenu d'une adhésion annuelle de 96 €) se tient sur un forfait de 4 jours.

Madame la Maire présente la convention prévoyant la mise à disposition d'une chargée de mission paysagiste, afin d'aider la commune à mieux définir et réaliser ses objectifs, que les élus valident à l'unanimité.

Elle précise que ce projet estimé à 150 000 € H.T. pourrait obtenir une subvention d'environ 50 000€ et propose donc aux élus de solliciter une subvention auprès de la région. En effet, un crédit restant sur le CTR 2017-2020 (Contrat de Territoire Régional), suite à deux projets inscrits qui ne pourront aboutir d'ici le 1^{er} juin 2021, serait redistribué.

MATERIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

Le matériel informatique de la mairie, datant de 2014, a aujourd'hui une capacité insuffisante compte tenu de l'évolution des logiciels. Le contrat du logiciel e.enfance est également à renouveler tous les 5 ans et son échéance arrive à terme fin 2020.

Dans le cadre du changement de matériel et du renouvellement des logiciels métiers, le prestataire informatique, Berger Levraut, propose les offres suivantes. Une présentation des devis est faite aux élus comme suit :

- matériel + mise en place
(2 ordinateurs, 1 portable, 1 tablette) 3 525,89 € HT,
- mise en place, formation, migration BL.enfance 4 235,00 € HT,
- droit d'accès du logiciel BL.enfance sur 5 ans 4 937,60 € HT,
- antivirus pour les 3 postes en abonnement annuel 84,00 € HT,
- E.magnus – hébergement de tous les logiciels (compta, citoyen, paie) 950,00 € HT,
- abonnement mensuel E.magnus 90,00 € HT.

Il est également précisé que la prise en charge des logiciels office 365 n'est pas comprise dans cette offre.

Compte tenu de la nécessité de renouveler régulièrement le matériel et le système informatique afin de bénéficier d'une gestion efficace et évolutive, les élus valident à l'unanimité l'ensemble de ces prestations.

COMPOSTEUR

Une présentation plus précise du fonctionnement du composteur communal est exposée aux élus. Ce composteur, qui sera placé à proximité de la salle des Vallées, recevra les déchets de la restauration scolaire. L'apport de copeaux de bois pour un meilleur résultat sera fourni par la communauté de communes.

La conception de ce matériel a été étudiée par l'association CPIE de Corcoué-sur-Logne dans le cadre d'une convention passée avec la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, la fabrication et la pause se feront par la société de réinsertion RETZ'AGIR. Les devis de RETZ'AGIR se composent ainsi :

- préparation du terrain avec apport de terre végétale et de remblais + réalisation d'un muret de soutènement 1 380,00 €,
- fabrication et pause du composteur comprenant 4 bacs 1 750,00 €

La conception et la réalisation graphique des panneaux signalétiques proposées par le CPIE s'élèvent à 712,00 €. Les élus valident les devis de la société RETZ'AGIR et demandent des explications supplémentaires quant au contenu des panneaux graphiques du CPIE.

Madame la Maire précise que la réponse sera transmise au prochain conseil.



Elle précise également que des composteurs en bois naturel de 300 et 600 litres sont vendus aux particuliers par la communauté de communes et subventionnés à hauteur de 50 % par celle-ci.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie ou aux services techniques au 02.40.02.21.29.

ACTIVITE SENIORS

La rencontre prévue dans la salle des Vallées, le jeudi 8 octobre, avec la population de plus de 60 ans, a pour but d'échanger et de cibler les attentes de chacun. Le service sera mis en place tous les jeudis matin de 9 h à 11 h 30. La réunion sera animée par Manuella PELLETIER-SORIN, Dominique BIRON ainsi que Pascal PROU en tant qu'agent communal nommé comme interlocuteur et gestionnaire de cette activité. La commission "enfance jeunesse et sport" qui a travaillé sur ce projet est également invitée à participer à la réunion.

Toutes les personnes concernées et intéressées seront les bienvenues !

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Compte tenu de la période COVID que nous vivons aujourd'hui, l'organisation de la cérémonie du 11 novembre qui est prévue le dimanche 15 novembre, se fera dans les conditions strictement établies par l'Etat. Le règlement en cours ne nous permettra pas de mettre en place un vin d'honneur. Si aucune évolution n'est constatée d'ici cette date, la cérémonie se fera avec les personnes principalement concernées.

Sabrina JAUNET intervient en précisant que, pour les mêmes raisons, il n'y aura également pas de cérémonie de remise de prix aux lauréats du fleurissement en cette fin d'année comme à la coutume.

Elle propose de reporter cette cérémonie le même jour que celle des vœux de la maire, le premier dimanche de l'année 2021, avec une remise de récompenses. Elle précise, également, que les photos de classe, qui ont eu un fort succès lors des journées du patrimoine, seront à nouveau en exposition ce même jour.

Manuella PELLETIER-SORIN en profite pour féliciter les élus en charge de la commission communication pour le travail accompli et leur disponibilité. Pendant les deux jours, plus de 250 personnes se sont déplacées pour découvrir cette exposition exceptionnelle.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Compteurs LINKY

La mise en place des compteurs LINKY par ENEDIS est programmée dans les foyers de la commune en cette fin d'année.

« Cette directive 2009/72/CE du 13 juillet 2009 relative aux règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, incite les États membres à mettre en place un système de comptage qui permet la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité ».

Philippe PARAIS précise que cette pose de compteurs est une directive européenne et permettra à chacun de pouvoir suivre ses consommations.

Eclairage extérieur de la salle de sport

Madame la Maire présente le devis définitif de la mise en place d'un éclairage extérieur autour de la salle de sport, afin de permettre de rejoindre en toute sécurité les parkings attenants. Le devis réalisé par l'entreprise PADIOU s'élève à 2 853,00 € TTC.

Surveillance des enfants pendant la pause méridienne

Depuis le début de l'année scolaire, la surveillance des enfants scolarisés sur la commune se fait séparément dans chaque école, afin de respecter au mieux les gestes barrières et de distanciation.

Cela nécessite une augmentation du personnel surveillant. Madame Mélanie VOLEAU viendra pendant une heure de 12 h 15 à 13 h 15 et ce, jusqu'à la fin de cette organisation, accompagner la seule personne en charge aujourd'hui de la surveillance des enfants de l'école privée. À noter que le nombre d'élèves peut atteindre 70.

Horaires des réunions de conseil

En période hivernale, de novembre à mars, les élus ont validé la proposition d'avancer l'horaire des réunions de conseil à 20 h.

Rapports d'activités

Madame la Maire précise que les rapports d'activités de la CCSRA 2019, du service public d'élimination des déchets et du SPANC pour 2019 ont été transmis, ce jour, par voie dématérialisée. Cette communication permet à chacun de prendre connaissance des activités de notre intercommunalité.

Conseil de développement

La création d'un conseil de développement, initiée en septembre 2019 sur notre territoire, a pour objectif de favoriser la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants. Madame la Maire informe qu'un élu peut être le référent de ce conseil de développement pour la commune. Elle précise qu'une réunion de lancement aura lieu le mercredi 14 octobre à 19 h au siège de la CCSRA et invite tout conseiller intéressé à se manifester.

Madame la Maire lève la séance.

la Vie Municipale

3 NOVEMBRE 2020

PROCÈS VERBAL

Le trois novembre deux mil vingt, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, BLANCHARD Maryline, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, ECOMARD Paulin, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : GALLAIS Véronique, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Bruno.

ABSENTE : Madame LAUTRU Emmanuelle.

Madame Maryline BLANCHARD a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 6 octobre 2020.

TARIF 2021 DE LOCATION DES SALLES

Comme chaque année, les tarifs de location des salles communales sont révisés pour l'année suivante. Compte tenu que les tarifs avaient été revalorisés les années précédentes au vu des travaux et équipements réalisés et considérant que la salle n'a pu être louée cette année impliquant de nombreux reports de location à l'année 2021, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2021 (voir tarif page 45).

LOTISSEMENT COMMUNAL

Madame la Maire informe les membres du conseil que tous les lots du lotissement sont vendus. La mise en ligne des terrains sur le site « leboncoin.fr » a déclenché les ventes en 15 jours. Elle précise qu'en parallèle des projets privés sont sur le point de voir le jour. Une quinzaine de lots sera donc prochainement en vente.

En ce qui concerne la continuité du lotissement communal, Madame la Maire informe avoir rencontré CDC Conseils afin d'évoquer le développement de la commune avec l'ouverture d'un autre lotissement communal. La commune a une réserve foncière car elle avait acquis, sous le mandat précédent, des terrains appartenant aux consorts ECOMARD. D'autres acquisitions pourraient être envisagées afin de réaliser une opération globale. Madame la Maire expose également les nouvelles contraintes liées à l'urbanisation avec des études devant être réalisées en amont telle l'étude des zones humides et le fait que la récente loi Elan rend l'étude de sol obligatoire. En effet, depuis le 1er octobre 2020, en cas de vente d'un terrain non bâti constructible, une étude géotechnique préalable (une étude de sol) doit être fournie par le vendeur. Cette étude de sol est également obligatoire pour la conclusion de tout contrat ayant pour objet des travaux de construction d'une maison. De ce fait, les prochaines étapes seront la prise de contact avec les riverains potentiellement vendeurs de leurs parcelles, puis la réalisation de l'étude des zones humides sur les terrains destinés à la création du lotissement.

BILAN SYDELA

Monsieur Philippe PARAIS présente, au conseil, le bilan énergétique de la commune effectué par le SYDELA, suite à l'adhésion à la mission d'expertise et de conseil dédiée à la gestion du patrimoine bâtiminaire. Celle-ci permet d'identifier les pertes d'énergie sur les différents bâtiments pour construire un programme de maîtrise d'énergie. Cela permettra également, par la suite, d'être accompagnés dans les projets de construction ou de rénovation.

De ce bilan, il ressort aujourd'hui 2 bâtiments grands consommateurs d'énergie, à savoir l'école publique et l'ancien presbytère.

Monsieur Philippe PARAIS indique également, au conseil municipal, que la loi de transition énergétique impose des objectifs nationaux notamment sur l'atteinte d'une baisse de 60 % de la consommation en 2030.

CCAS

Comme indiqué lors de la réunion du conseil municipal du 08 septembre dernier, les membres de la commission CCAS se sont réunis pour sectoriser la commune et y affecter des référents. La commission fonctionnera donc par groupes de travail, 6 duos « membres ». Une communication sera réalisée dans le bulletin communal en fin d'année pour présenter cette organisation.

Madame la Maire précise également que dans le cadre de l'aggravation de la crise sanitaire de la COVID19, le préfet a demandé aux maires du département de la Loire-Atlantique d'ouvrir un registre des personnes fragiles en mairie, registre déjà actif dans la commune.

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

Elle rappelle que la demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale) ; aucune inscription d'office ne peut être faite afin d'éviter toute intrusion dans la vie de ces personnes, elles ne peuvent être qu'à l'initiative de leur inscription.

BULLETIN MUNICIPAL

Madame Sabrina JAUNET présente, au conseil municipal, la nouvelle maquette ayant fait l'unanimité au sein de la commission communication. Les changements principaux seront la trame générale, le nom et la charte graphique.



DATES DES VŒUX DE LA MAIRE ET DU REPAS DES AÎNÉS

Afin de se laisser une chance de pouvoir organiser les vœux de la maire et en accord avec les membres du conseil, il a été décidé de programmer les vœux à la fin janvier. L'idée étant d'exposer les photos de classe de la journée du patrimoine pour un moment de convivialité, de remettre les lots pour l'embellissement et d'organiser le tout soit dans la salle des Vallées, soit dans la salle de sport afin de respecter la distanciation.

La traditionnelle cérémonie des vœux de la maire se déroulera donc sous réserve, le dimanche 24 janvier 2021 à 10 h 30 ; Stéphanoises et Stéphanois sont invités à cette rencontre ainsi que les habitants des communes voisines participant à la vie stéphanoise.

Le repas des aînés sera renouvelé cette année, mais dans la même optique que la cérémonie des vœux, il a été décidé de le décaler au mardi 8 juin 2021.

Comme les années passées, après réception du courrier (cette fois-ci envoyé courant 2021), les personnes nées en 1951 et avant ainsi que leur conjoint devront s'inscrire en mairie.

COLIS DE NOËL

Entre Noël et le premier de l'an, un colis de Noël sera remis aux personnes qui résident en maison de retraite. La commande de ces colis sera prochainement (après vérification des listes) passée au magasin Votre Marché pour un coût approximatif de 15 € par colis. Comme l'année passée, il a été également décidé de continuer la distribution du colis à domicile, pour les personnes âgées de 90 ans et plus.

STAFF MER MORTE

Constatant que certains petits travaux demandés aux services de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique mettaient du temps à être réalisés, que demander à un agent de venir pour réparer une serrure générerait du temps de déplacement pour une action ponctuelle, Madame la Maire a proposé de solliciter des anciens professionnels afin de pouvoir réaliser de « menus travaux » sur la commune.

Madame la Maire présente, au conseil, les 5 premiers membres bénévoles du STAFF MER MORTE, nouvelle force vive de la commune impliquée dans une démarche citoyenne, et les remercie de leur engagement au service de la commune. Il s'agit de :

- Damien BROCHET : plombier/électricien,
- Alfred ECOMARD : menuisier/charpentier,
- André ECOMARD : peintre/tapissier,
- Michel ORDRONNEAU : maçon,
- Claude RAINGEARD : paysagiste.

Ces anciens professionnels à la retraite, mais qui ont toujours des compétences à offrir à la collectivité, font preuve de réactivité et professionnalisme. Ils pourront également apporter leurs conseils professionnels. Ils ont déjà réalisé des travaux comme la pose d'étagères dans la bibliothèque, la réparation d'équipements de plomberie, de manière professionnelle et dans un esprit convivial.

Madame la Maire précise également que lors de leur échange, l'entretien du cimetière a été évoqué puisque la communauté de communes souhaite se désengager de cette charge. Il pourrait être programmé un nettoyage du cimetière deux fois par an pour lequel les Stéphanoises et Stéphanois pourraient être sollicités.

Madame la Maire indique que toute personne souhaitant intégrer cette équipe STAFF MER MORTE pourra faire part de sa candidature auprès de la mairie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Illuminations de Noël

Les candélabres, l'église, le clocher, la bibliothèque et la mairie seront illuminés à partir de la première semaine de décembre. Les nouvelles illuminations présentées par Madame Sabrina JAUNET et validées par le conseil municipal en septembre dernier, prendront également leur place dans le jardin de l'ancien presbytère.

Cérémonie du 11 novembre

Compte tenu de la période de confinement, l'organisation de la cérémonie du 11 novembre se fera dans les conditions similaires à l'organisation du 8 mai. Le règlement en cours ne nous permettra pas de mettre en place un vin d'honneur. Six personnes maximum seront présentes, soit le président UNC, le porte-drapeau, Madame la Maire et trois personnes du conseil d'administration de l'UNC.

Organisation scolaire pendant le confinement

Madame la Maire informe le conseil de l'organisation notamment sur le temps de la pause méridienne et sur le temps périscolaire, en cette période de confinement. Pas de gros changements puisque nous faisons auparavant plus que ce qui était demandé. Plus de distanciation et une séparation cette fois-ci des grands et des petits en accord avec les directrices des écoles et un nettoyage accru des locaux. Une attention particulière est portée au niveau du nettoyage des poignées et surfaces contacts.

Informations sur l'éclairage public

Monsieur Philippe PARAIS expose le problème d'éclairage existant depuis quelques jours dans le bourg. Cela provient d'un départ de feu dans l'armoire électrique située au Vigneau, ce qui a engendré des dégâts importants. SAGE puis ÉNEDIS sont intervenus. Un devis a été présenté et signé le jour même pour une intervention rapide. Dès réception des pièces, l'entreprise SAGE interviendra.

Madame la Maire lève la séance.

la Vie Scolaire

École publique L'Arc-en-Ciel



L'année scolaire 2019-2020 a été, comme chacun le sait, très particulière.



Malgré tout, dès le mois de septembre, tous les élèves de la Grande Section au CM2 ont participé à l'opération « Nettoyons la Nature », organisée pour la 3^{ème} année. En lien avec la gestion des déchets, les élèves de Grande Section et de CP ont mis en route un lombricomposteur dans le cadre des ateliers CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement). Malheureusement, les vers rouges ont eux aussi été contraints de se confiner chez l'une des maîtresses.

Toutes les classes de l'école sont allées au cinéma dans le cadre du Festival Terres D'ailleurs. Petite nouveauté pour cette 15^{ème} édition, les élèves ont pu bénéficier d'une médiation autour du film qu'ils allaient visionner.

Les classes ouvertes avaient démarré un travail suite à leur habituelle participation aux défis scientifiques axés autour de l'eau. Ces activités se sont poursuivies à distance.

Les élèves de PS MS et GS ont eu la chance de participer à un mini parcours culturel autour du spectacle « Je suis plusieurs ». Ce parcours s'articulait autour de deux visites à l'école par la comédienne, avant puis après le spectacle qui nous a été présenté à l'Espace de Retz à Machecoul.

Quelques projets habituels ont été reconduits : la semaine du jeu en décembre, l'initiation au ping-pong en partenariat avec le club de Machecoul, l'activité natation,...



Des ateliers cuisine ont été proposés de septembre à février en lien avec le thème de l'année qui portait sur l'alimentation. En lien avec cette thématique, les élèves de la GS au CM2 devaient bénéficier de l'intervention d'un musicien (Musique et Danse en LA), mais en raison des conditions sanitaires, ces interventions ont été annulées tout comme le spectacle auquel étaient inscrits les élèves de CE et CM.

Bien évidemment, beaucoup de projets n'ont pu être menés à leur terme en raison des contraintes sanitaires.

Mais la continuité pédagogique s'est organisée dans de bonnes conditions (mail, Espace Numérique de Travail, classes virtuelles,...). Et dès le 12 mai, tous les élèves qui le souhaitaient ont pu être accueillis tous les jours.



Notons malgré tout que l'année 2019-2020 a été marquée par l'installation pendant les vacances de Noël de deux vidéoprojecteurs interactifs (dans la classe des CM1-CM2 et dans celle des CP) suite au dépôt par la mairie d'un dossier Ecole Numérique Innovante et Rurale. Ce beau cadeau a été et est toujours très apprécié par les élèves et les enseignantes, nous remercions vivement la mairie pour cet investissement.

De plus, le projet de revitalisation de la BCD de l'école, qui a débuté en 2018, s'est poursuivi grâce à la reconduction d'une enveloppe par l'inspection académique pour l'achat de livres. La présence d'une personne en service civique a également contribué à poursuivre ce projet dans de bonnes conditions.

Pour cette nouvelle année scolaire 2020-2021, l'équipe enseignante a sélectionné comme fil rouge le thème « des animaux ». En raison du contexte sanitaire, toujours tendu, il est difficile d'avoir une visibilité sur les projets qui pourront aboutir ; cependant, l'école prévoit de participer aux activités suivantes : activités aquatiques à la piscine de Machecoul, initiation au basket, sortie au Daviaud, interventions avec Musique et Danse, interventions avec le CPIE,...

L'équipe pédagogique profite de cet article pour remercier vivement Pascal PROU, qui n'est plus présent sur l'école, d'avoir accompagné les élèves en tant qu'ATSEM durant ces dernières années. Nous lui souhaitons beaucoup d'épanouissement dans ses nouvelles missions.

Nous ne désespérons pas que les contraintes sanitaires nous permettent un jour d'organiser conjointement un projet porteur entre nos jeunes élèves et les seniors de la commune.

Bonne continuation Pascal !

Le projet d'école :

Il s'articule autour de 4 objectifs :

- Garantir l'acquisition du « lire, écrire, compter et respecter autrui » dans le cadre du socle commun,
- Accorder une place prépondérante à la parole et à l'écoute des élèves dans la classe, dans l'école,
- Donner aux élèves défavorisés les codes pour réussir,
- Accompagner, valoriser, transférer les expérimentations et innovations pédagogiques.

L'école en quelques mots :

- 59 élèves répartis dans 4 classes
- 23 élèves de TPS-PS-MS-GS encadrés par Mmes PAVAGEAU Elodie et GOUPILLEAU Sarah aidées de Valérie GERVAIS, l'ATSEM.
- 11 élèves de CP encadrés par Mmes SOUCHET Claire et GOUPILLEAU Sarah
- 12 élèves de CE2-CM1 encadrés par Mme TOURAINE Isabelle
- 13 élèves de CM1-CM2 encadrés par Mme PETIT Karine

La directrice, Mme PAVAGEAU, est déchargée de classe les lundis. Vous pouvez joindre l'école au 02.40.31.67.94 ou par mail ce.0442676v@ac-nantes.fr.

École privée Sainte-Marie

Cette année, nous accueillons 144 élèves de la PS au CM2.

Informations générales :

Voici la composition de l'équipe pédagogique :

- Classe PS - GS : Véronique BAIN, assistée de Marine LE GALLIC
- Classe MS - CP : Emilie FOUASSON, assistée de Charline BOINAUD
- Classe CP - CE1 : Sarah LE BIHEN
- Classe CE1 - CM1 : Eloïse GUILBAUD et Florian GAUVREAU
- Classe CE2 : Anaïs SCHWARZ
- Classe CM2 : Stéphanie PRIOU
- Poste enseignante spécialisée : Charline SOULAT
- Chef d'établissement : Annabelle COSSAIS

Notre projet d'école s'articule, depuis trois ans, autour du « Mieux Vivre Ensemble » et de « L'Éducation à l'environnement ».

Ainsi, des élections de délégués ont eu lieu. Elles se sont déroulées à la mairie. Les élèves de chaque classe ont élu deux enfants qui se réuniront régulièrement en conseil de délégués avec Annabelle.

L'an passé, de nombreuses idées autour de l'amélioration de l'environnement proche ont été présentées par les délégués et mises en place à l'école. Des mangeoires à oiseaux ont été, par exemple, installées. Parallèlement, plusieurs jeux collectifs ont été achetés pour les temps de récréation.

Des séances autour de l'éducation à l'environnement ont eu lieu avec la participation d'un intervenant du CPIE de Corcoué-Sur-Logne à raison de deux séances par classe. Au programme : production et matières des déchets, consommation responsable, déchets d'équipements électriques et électroniques...

Hélas, tout s'est arrêté en mars avec la pandémie !



Vie de l'école

Les CM1/CM2 ont pu partir une semaine en classe de découverte à Belle-Île-en-Mer au mois d'octobre 2019. Après une traversée en bateau, ils ont pu découvrir les merveilleux paysages de l'île, la faune et la flore en randonnée sur les sentiers côtiers. Ils ont également visité la citadelle Vauban et participé à une pêche à pied. Le thème du séjour était : « lecture-écriture-édition ». Les enfants ont participé à la rédaction d'un livre avec un écrivain professionnel : Maryvonne RIPERT.

Cette année, de nouveaux délégués ont été élus. Des élèves médiateurs de CM1/CM2 sont formés à cette fonction sur la base du volontariat par Anaïs, l'enseignante de CE2.

À l'heure où cet article est rédigé, le confinement est de mise et les projets, les spectacles et les sorties scolaires sont à l'arrêt.

Dates à retenir :

- Marathon : lundi 10 mai 2021
- Kermesse : dimanche 13 juin 2021

Je souhaite adresser des remerciements particuliers à l'équipe OGEC qui s'investit énormément au sein de l'école pour le bien-être des enfants et de l'équipe éducative.



Le traditionnel marché de Noël a eu lieu le vendredi 14 décembre. Parents, enfants et enseignants se sont investis lors d'ateliers multi-âges afin de préparer des bricolages et des gourmandises. Le soir, les enfants de l'école ont proposé des chants de Noël à un public nombreux et ravi. Un grand merci aux membres de l'OGEC qui nous ont accompagnés tout au long de la journée et de la soirée.

Le vendredi 6 mars 2020, a eu lieu, pour la première fois, un spectacle de chant choral proposé par les élèves de CP/CE1/CE2. Préparés et accompagnés par Gérard Jaunet, musicien intervenant pour Musique et Danse en Loire-Atlantique, les élèves ont interprété des chants sur la thématique « voyage dans le temps », sous la direction de leurs enseignantes.

Un grand merci également à la municipalité pour les subventions qu'elle nous accorde ainsi que pour l'intérêt qu'elle porte à notre école.

Pour découvrir notre vie d'école et nos projets, connectez-vous sur notre site : www.saintemarie-saintetienne.fr

Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre au 02.40.31.15.18 ou par mail : ecole.sainte.marie@bbox.fr

Pour l'équipe enseignante,
Annabelle COSSAIS

I la Vie Scolaire

Accueil périscolaire



Notre accueil périscolaire "Les gamines rient", service municipal à l'attention des familles dont les enfants fréquentent les écoles de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, ouvre à partir de 7 h 20 et jusqu'à 18 h 30 les jours d'école ; il accueille, régulièrement ou occasionnellement, les enfants

scolarisés et offre des activités de loisirs éducatifs encadrées par un personnel qualifié. S'il constitue un service important rendu aux familles, il a aussi une vocation essentielle : celle de favoriser la continuité éducative par le développement, la découverte, la détente et l'apprentissage de la vie en société.

Encadrée par Pascal PROU, directeur, une équipe de 4 personnes œuvre afin que les enfants puissent s'épanouir en participant à diverses animations. Puzzles, jeux de bricolage, déguisements, atelier cuisine, dessin, jeux de société sont proposés. Au détour de petits îlots, les enfants profitent de ce temps intermédiaire entre l'école et la maison. Ils peuvent également pratiquer du sport dans la salle, située à proximité et mise à disposition le lundi soir ; en outre, un partenariat avec les bénévoles de la bibliothèque existe, permettant aux enfants d'avoir des lectures périodiques d'albums de jeunesse.

La possibilité d'apporter leur petit-déjeuner ou goûter est également offerte aux enfants.

Ce début d'année scolaire, les enfants sont accueillis, compte tenu de la situation sanitaire, dans deux espaces séparés.

Stéphanie ARDOIS et Valérie GERVAIS regroupent les jeunes de l'école Arc-en-Ciel au sein de l'école publique. Chrystèle MOINARD et Pascal PROU prennent en charge ceux de Sainte-Marie dans le bâtiment périscolaire.

Les activités ludiques font l'objet d'un échange avec les enfants suivant des thématiques selon la période de l'année. À l'occasion d'Halloween, un concours de dessins, la réalisation d'un gâteau citrouille-chocolat et une soirée maquillage ont été réalisés et le thème de l'automne a été abordé.



Tarifs pour l'année scolaire 2020-2021

Au quotient familial :

- Jusqu'à 600 € : 0.52 € le quart d'heure,
- De 601 € à 800 € : 0.58 € le quart d'heure,
- De 801 € à 1 000 € : 0.64 € le quart d'heure,
- De 1 001 € à 1 200 € : 0.72 € le quart d'heure,
- Supérieur à 1 200 € : 0.79 € le quart d'heure.

Accueil périscolaire "Les gamines rient"

6 Rue des Vallées

Saint-Étienne-de-Mer-Morte

Téléphone : 02.40.31.11.48



Restaurant scolaire

Chaque jour, plus de 170 élèves des écoles de Saint-Étienne-de-Mer-Morte se retrouvent au restaurant scolaire "Les gourmands disent", sous la responsabilité de Sabrina KERLIN.



Cette année, afin de respecter les consignes sanitaires liées à la COVID 19, 3 services sont assurés et les enfants accueillis au sein de 2 espaces. Ainsi, ceux de l'école Arc-en-Ciel déjeunent dans le restaurant scolaire

et ceux de l'école Sainte-Marie, dans la salle des Vallées. Les maternelles bénéficient d'un service à l'assiette avec prédécoupage des aliments ; quant aux élémentaires, ils sont responsabilisés, avec une organisation sous forme de self. Au total, c'est une équipe de 8 personnes qui intervient pendant cette pause méridienne de 11 h 35 à 13 h 20, allant du service des repas à la surveillance des cours de récréation.

Chaque jour, la société ELIOR Restauration Enseignement, basée à Machecoul, assure la préparation des repas en liaison chaude. Elle s'approvisionne en fruits et légumes auprès d'agriculteurs locaux et français. 100 % des crudités sont fraîches et 100 % des viandes labellisées.

Des animations ponctuent l'année scolaire : dégustation de pommes, repas à thème, nouvel an chinois, repas de Noël...

Les menus, élaborés par des diététiciens, garantissent l'équilibre alimentaire tout en respectant les recommandations et la législation. Les familles peuvent les consulter sur le site internet de la commune ; chaque semaine, un repas végétarien est servi.

Afin d'apporter plus de flexibilité aux parents, il est possible d'annuler ou inscrire un enfant le jour même avant 9 heures, soit par téléphone, soit par mail.

Tarifs année scolaire 2020-2021 :

- Régulier : 3,95 €
- Occasionnel : 4,20 €

Restaurant scolaire "Les gourmands disent"

6 Rue des Vallées - Saint-Étienne-de-Mer-Morte

Renseignements et réservations en mairie

au 02.40.31.12.06

ou mairie@saintetiennedemermorte.fr

Connaissez-vous la bibliothèque municipale ABC ?



Située dans l'ancien presbytère, en centre-bourg, la bibliothèque ABC abrite plus de 3 800 ouvrages.

Romans, BD, albums pour enfant, documentaires, policiers, science-fiction, un large choix vous est offert dont de nombreuses nouveautés puisque, chaque année, la bibliothèque acquiert une centaine de livres qu'elle choisit lors des salons littéraires.

Son partenariat avec la BDLA (Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique) lui permet de répondre à vos demandes précises de lecture (via une réservation) et également d'offrir très régulièrement un renouvellement des ouvrages.

Les inscriptions s'effectuent très simplement lors de votre première visite dans les locaux de la bibliothèque, pour un coût modéré de 10 € par an et par famille. De plus, nous précisons, aux abonnés, que la prochaine cotisation aura une durée de validité exceptionnelle de 3 mois supplémentaires pour pallier la fermeture liée à la Covid-19.

Une carte, donnant accès au portail des ressources en ligne de la BDLA, vous sera également remise lors de votre inscription pour vous permettre :

- de consulter la presse en ligne,
- d'accéder à la VOD : visionnez plus de 2 000 films, courts-métrages, documentaires et ressources ludo-éducatives à la demande,
- l'autoformation : aidez vos enfants à progresser dans toutes les matières scolaires,
- d'apprendre une langue étrangère, vous former à l'informatique, à la dactylographie, préparer le code de la route,
- de poser vos questions à des bibliothécaires spécialisés et obtenir une réponse argumentée sous 72 heures.

Une quinzaine de bénévoles assure, à tour de rôle, les permanences le mercredi après-midi et le dimanche matin et vous conseille si vous le souhaitez.

Enfin, nous offrons également la possibilité, durant l'année scolaire, aux élèves de l'école Sainte-Marie et de l'école Arc-en-Ciel, de consulter et d'emprunter les ouvrages qui leur sont nécessaires.

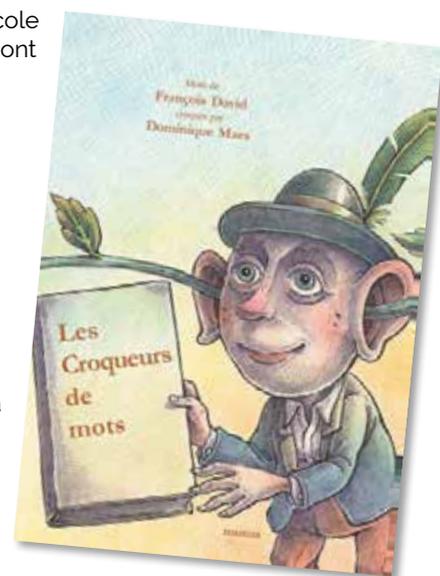
BON APPÉTIT (Poème de François DAVID)

Quel plaisir de déguster les mots,
Les avoir bien en bouche,
Les mâcher, mâchonner, mâchouiller,
Les mordiller, les mastiquer,
Avec une extrême gourmandise,
En savourant le jus de mots.

Les bénévoles :

Georgette CHAUVET, Françoise CAVOLEAU, Virginie DUPAS, Marie ECOMARD, Vanessa ECOMARD, Maryvonne FLEURY, Fanny FOREST, Eliane GENAUDEAU, Solange GENTET, Chantal MEYER, Alain MEYER, Bruno PARRAIS, Yvette PERAUDEAU, Myriam PROU.

Si vous avez du temps libre et que vous aimez les livres, venez rejoindre l'équipe des bénévoles.



Infos diverses :

Accueil du public : le mercredi de 16 h 30 à 18 h 30,

le dimanche de 10 h 00 à 12 h 00

Cotisation : 10 € par famille/an

2 Rue de l'Église - Saint-Étienne-de-Mer-Morte

Téléphone : 02.40.69.83.57 aux heures de permanence

E.mail : bibliotheque.semm@orange.fr

www.facebook.com/bibliotheque.semm



La page Facebook de la bibliothèque municipale vous annonce entre autres, les coups de cœur de nos lecteurs. N'hésitez pas à nous faire part des lectures que vous aimeriez partager sur cette page !



I la Vie Locale

Activités seniors

Vous hésitez ?

Venez un jeudi matin découvrir cette nouvelle animation, aucun engagement ; juste partager un moment convivial !



Depuis début octobre, la municipalité invite gratuitement les jeunes de plus de 60 ans à participer à des activités seniors ; déjà, plus de 20 personnes se retrouvent chaque jeudi matin de 9 h à 11 h 30 pour prendre part à cette animation.

Sous la responsabilité de Pascal PROU et avec la participation dynamique de Dominique BIRON, elle propose des randonnées pédestres, balades à vélo, jeux de société et activités douces dans la salle de sport ; les maîtres-mots sont plaisir, convivialité et échanges sans esprit de

compétition. Le lien social entre les habitants de Saint-Étienne-de-Mer-Morte demeure notre priorité : se retrouver et pratiquer une activité ensemble.

Il sera également possible, durant ce temps du jeudi matin, d'accéder à la salle de sport où les associations sportives, badminton, basket et gym, ont accepté de mettre à disposition leurs équipements. Nous les remercions pour ces accords de mutualisation.

Le programme du premier trimestre a été établi par la commune, clé de démarrage et soutien administratif et technique ; les participants seront, quant à eux, les moteurs des prochaines programmations, le but étant de répondre, au mieux, aux attentes. L'activité est suspendue pendant la période de confinement mais nous aurons à cœur de la reprendre dès que possible.



Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le site internet, les affichages situés sur les panneaux de la mairie et de la salle de sport. Une adresse mail est aussi active afin d'échanger : activites.seniors@saintetiennedemermorte.fr

Les journées européennes du patrimoine

Les 19 et 20 septembre derniers, avaient lieu les journées européennes du patrimoine. À cette occasion, la municipalité a organisé une exposition "Portraits de classe !" des écoles de Saint-Étienne-de-Mer-Morte. Ce n'est pas moins de 250 personnes qui se sont déplacées dans la salle d'exposition du moulin pour découvrir une centaine de photos de classe de 1917 à 1990.

Un moment de partage de souvenirs et d'anecdotes entre les générations quand les plus jeunes découvraient leurs grands-parents, parents comme ils ne les avaient jamais vus. Le livre d'or présent sur les lieux atteste l'enthousiasme des visiteurs.



Les photographies seront, de nouveau, présentées le 24 janvier 2021, à l'occasion des vœux de la maire.

En parallèle, un petit groupe a suivi la visite guidée de Maurice Baril, découvrant ainsi la constitution du bourg à travers les divers éléments d'architecture.

Un grand merci à Maurice qui répond toujours présent pour faire découvrir l'histoire de notre commune !

la Vie Locale

Embellissement

La toute nouvelle commission "Embellissement" a sillonné les routes de votre commune à la recherche des plus beaux jardins.

Malheureusement, compte tenu du contexte sanitaire, la remise des prix n'a pas pu se tenir comme à son habitude mi-novembre, mais le conseil municipal sera très heureux d'accueillir les 16 lauréats, lors des vœux de la maire, le dimanche 24 janvier 2021.

Retrouvez d'ores et déjà un aperçu...



M. et Mme BARREAU



M. et Mme BOCQUIER



M. et Mme DE CHASSEVAL



M. et Mme DUGUE



M. et Mme ECOMARD



M. et Mme FLEURY



M. et Mme GUIBRETEAU



M. et Mme MERCIER



M. et Mme NOYER



M. et Mme PEROIS



M. et Mme
PERRIER-LECUYER



M. et Mme THABARD



Mme BRIAND



Mme DENIAUD



Mme GENTET



Mme LEBRETON

la Vie Locale

État-Civil (Du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020)

Naissances (13 naissances)

Seules figurent celles dont les parents ont donné leur autorisation de publication :

JIFFRELOT Adèn.....	3 Le Pey.....	22/12/2019
PROU Mia.....	6 rue des Roitelets.....	30/12/2019
HÉRET Baptiste.....	14 rue du Bocage.....	03/05/2020
BARRETEAU Abby.....	14 rue du Côteau.....	04/06/2020
DAVESNE Léa.....	1 A rue des Peupliers.....	09/06/2020
FORTIN Djianny.....	12 L'Ardillais.....	10/06/2020
JUBIN Aria.....	11 Bis pl. Gilles de Rais.....	14/08/2020
JUBINEAU Léo.....	10 Impasse des Joncs.....	02/09/2020
MOSNIER Camina.....	33 rue de Nantes.....	03/09/2020
MARTIN Ilyès.....	Le Marché Noir.....	28/09/2020

Décès et inhumations au cimetière

M. RIAND René.....	20 La Cité.....	04/12/2019
Mme CHARRIAU née LEROY Marguerite.....	11 Le Pey.....	08/12/2019
M. GUIET Gabriel.....	1 Place du Château.....	18/12/2019
M. BOUTIN Joseph.....	EPHAD de Legé.....	04/02/2020
Mme PARÉ née HERVÉ Marie.....	5 Les Fosses.....	02/03/2020
Mme BLAIS née GABORIT Annick.....	EPHAD de Touvois.....	22/03/2020
Mme CLAVIER née BARIL Marguerite.....	EPHAD de St-Hilaire-de-Chaléons.....	07/04/2020
Mme TESSIER née GIRAUDET Jeanne.....	17 rue de l'Eglise.....	19/04/2020
Mme PROUX née GALLAIS Raymonde.....	EPHAD de La Limouzinière.....	19/04/2020
Mme RINGEARD née FORTINEAU Marie.....	EPHAD de Touvois.....	08/05/2020
Mme GENAUDEAU née PIPAUD Denise.....	EPHAD de Touvois.....	10/05/2020
Mme SORIN née BARDOUL Yvonne.....	EPHAD de La Limouzinière.....	22/05/2020
M. PADIOU Edmond.....	6 La Brosse - Paulx.....	28/05/2020
Mme GUIBRETEAU née LONGÉPÉ Agnès.....	15 La Possardière.....	02/06/2020
M. BARIL Maurice.....	8 La Guinefolle.....	12/09/2020
Mme BARIL Claire née BRUNETEAU.....	8 La Guinefolle.....	17/09/2020
M. MARTIN Claude.....	8 Les Métairies.....	06/10/2020



Annuaire des entreprises

Artisans, commerçants, exploitants agricoles ou industriels, la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte dispose d'un tissu économique bien réel mais méconnu par beaucoup d'entre nous.

Combien d'entreprises ?

Quels sont les secteurs d'activités représentés ?

Quel vivier d'emplois ?

Des produits alimentaires locaux ?

Pourrais-je trouver ici ce que j'ai l'habitude d'aller chercher plus loin ?

Autant de questions auxquelles l'équipe municipale souhaite apporter des éléments de réponse, au travers d'informations mises à disposition sur le site internet de la commune (www.saintetiennedemermorte.fr).

En pratique, vous êtes chef d'entreprise, artisan, agriculteur... sur la commune, et vous souhaitez que votre entreprise soit mentionnée dans la présentation de l'activité économique sur le site internet de Saint-Étienne ?

Alors, n'hésitez pas à prendre contact directement auprès de la mairie !

Autorisation de construire (Du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020)

GAEC PARAIS	La Mortière	Construction hangars de stockage avec panneaux photovoltaïques
NISON Wilfried	22 rue du Marais	Construction maison d'habitation
M. et Mme AMIOT Erwann et Marie-Agnès	20, rue du Marais	Construction maison d'habitation
M. MOSNIER Alexis et Mme POIRIER Laurine	8, La Groisinière	Construction maison d'habitation
Mme GONDOUIN Dominique	L'Errière	Changement de destination d'une grange en 3 garages et rénovation
NOVAFRANCE ENERGY	Le Marécage	Construction de 4 ombrières à volailles avec toiture panneaux photovoltaïques
LACTAMAT	3, L'Ardillais	Extension du bâtiment existant
M. PELLETIER Jacky	16 Bis et 16 Ter, rue des Vallées	Construction de 2 maisons d'habitation
GAEC Lait Z'Ailes	Les Rondelières	Fosse à lisier béton
M. AFFILÉ Christophe	1 et 1 Bis, rue des Colibris	Construction de 2 maisons d'habitation
M. GONDOUIN Cyril	15 Bis, L'Errière	Changement de destination en maison et rénovation
M. et Mme DAVID Régis et Marie	13, rue de Nantes	Construction d'un jardin d'hiver
M. et Mme BILLORÉ Tony et Sandra	10, La Groisinière	Construction maison d'habitation
GAEC de l'Enclos	La Muraille	Construction d'un hangar de stockage fourrage
M. POUILLÉ Franck et Mme TESSON Sandrine	32 Bis, rue des Vallées	Construction maison d'habitation
M. LABROUSSE Mathieu	25, rue des Roitelets	Construction maison d'habitation
M. DESSAIN Kévin et Mme ROUX Sophie	27, rue des Roitelets	Construction maison d'habitation
M. CHARRIER Kristopher	9, rue des Colibris	Construction maison d'habitation

Déclarations préalables

BLANDIN Yann	2, rue des Colibris	Piscine
BARREAU Loïc	9, rue des Mésanges	Piscine
SOLUTION ENERGIE	13, La Groisinière	Panneaux photovoltaïques
M. PROUX Hervé	18 et 20, rue du Marais	Division parcellaire
M. GENAUDEAU Jean-Claude	32, rue de Nantes	Clôture
EDF ENR	9 Bis, Le Pey	Panneaux photovoltaïques
Mme GARIOU Béatrice	18, L'Ardillais	Clôture
MASTER ENERGIE	2E, La Groisinière	Panneaux photovoltaïques
M. EGONNEAU Christian	8 Bis, rue du Marais	Clôture
M. GALLAIS Brice	35, rue de Nantes	Véranda
M. JAUNET Mickaël	13, La Cité	Clôture
M. JAUNAIN Jean-Michel	L'Errière	Modification de façade
M. DUBUQUOY Bastien	7 Bis, rue de la Pierre Blanche	Modification de façade
M. HAÏDU Lorant Robert	19, rue des Vallées	Pergolas
M. THUREAU Geoffray	1A, rue du Bocage	Clôture + portail
M. DURIEZ David	4, rue des Roitelets	Extension de l'habitation existante
M. ORDRONNEAU Claude	14, rue des Landes	Clôture
Cabinet Hugues CESBRON	Rue des Brandes	Division parcellaire
M. GIBOULEAU Florent	2D, L'Errière	Clôture
EDF ENR	9, La Cité	Panneaux photovoltaïques
M. et Mme JAUNET Mickaël et Solène	13, La Cité	Piscine
M. MOREIL Giovanni	8, place Gilles de Rais	Clôture + portail
M. BIZON Robert	30, rue des Vallées	Clôture
M. LEDUC François	30, rue de Nantes	Division parcellaire
Mme GUILLET Céline	8A, La Groisinière	Clôture
M. NEVEU Christophe et Mme BRECHET Isabelle	2, Les Fosses	Régularisation aménagement des combles
M. GUITTENY Gwénaél	17, rue des Hirondelles	Modification de façade
M. AFFILÉ Christophe	Rue des Colibris	Division parcellaire
M. CREQUER Rudy	15, La Groisinière	Clôture
M. BARIL Jacques	7, rue du Marais	Préau
M. BOUTIN Jean-Yves	22, La Cité	Modification de façade

I la Vie Locale

Le recensement 2020 en quelques chiffres..



1714 habitants



751 ménages



90% de résidences principales



79% de propriétaires



STAFF Mer Morte

Cette année, un groupe de bénévoles s'est formé sur la commune. Nommée STAFF MER MORTE, cette nouvelle force vive, impliquée dans une démarche citoyenne, s'engage au service de la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

Ces anciens professionnels à la retraite interviennent afin de réaliser quelques petits travaux pour la collectivité. Ils pourront également apporter leurs conseils avisés lors des futurs projets de la mairie. Ils ont déjà effectué des tâches comme la pose d'étagères dans la bibliothèque, la réparation d'équipements de plomberie, avec professionnalisme et dans un esprit convivial.

Il s'agit de :

- Damien BROCHET : plombier/électricien,
- Alfred ECOMARD : menuisier/charpentier,
- André ECOMARD : peintre/tapissier,
- Michel ORDRONNEAU : maçon,
- Claude RAINGEARD : paysagiste.



La communauté de communes souhaitant se désengager de l'entretien du cimetière, il a été évoqué que, deux fois par an, le STAFF MER MORTE pourrait programmer son nettoyage pour lequel les Stéphanoises et Stéphanois jeunes et moins jeunes seraient sollicités.

Toute personne souhaitant intégrer l'équipe STAFF MER MORTE aura la possibilité de faire part de sa candidature auprès de la mairie.

I la Vie Associative

1,2,3 STEMM



Après avoir vécu l'interruption brutale de nos activités sportives au mois de mars, nous attendions avec impatience la rentrée de septembre.

Les adhérentes étaient enchantées de se retrouver dans la salle de sport avec Kelly car, même si pendant le confinement nous pouvions pratiquer à l'aide de cours virtuels, rien ne vaut les cours avec notre coach.

Nous avons donc pu reprendre sereinement nos activités depuis le lundi 7 septembre de 19 h 30 à 20 h 30 (cardio, renforcement musculaire, abdos, fessiers, step, gainage ...).

Nous avons retrouvé l'ambiance conviviale de notre groupe. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Notre bureau :

- Présidente : Solange GENTET
- Secrétaire : Jacqueline GEAY
- Trésorière : Nathalie BOURREAU
- Membres : Yvette PHELIPPEAU, Mireille SALAUD

Contact : solange.gentet@orange.fr

SEBC - Badminton

Malgré le contexte particulier de cette année, notre club de badminton rencontre toujours autant de succès ! Nous sommes un peu plus d'une trentaine de joueurs, adultes et jeunes confondus.

La nouveauté de cette année est que cette saison, les jeunes et les adultes jouent ensemble. En effet, il n'y a plus de cours le vendredi soir. Nous avons, par contre, un créneau de plus qui est le lundi soir.

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Nos séances se déroulent donc le lundi soir de 20 h 30 à 22 h et le mercredi soir de 19 h à 22 h, le tout dans une ambiance conviviale, sans esprit de compétition.



Pour nous suivre, n'hésitez pas à vous connecter

sur notre page Facebook, [SEBC44](#) 

Le coût de l'adhésion est de 35 € l'année.

Notre bureau :

- Présidente : Barbara SALARDENNE-MARQUIS
- Secrétaire : Adeline CHARRIEAU
- Trésorier : Nicolas CHARRIER
- Membres : Stéphanie ROUSSELEAU, Franck RAFFLEGEAU, Steve PETIT, Stéphane CORNILLEAU, Jean-Jacques LACHEZE, David PELTIER.

Pour tous renseignements ou inscription : sebc44270@gmail.com

Chollière Paulx Mer Morte

Cette année 2020 aura été une épreuve pour tous, et le club de la Chollière PMM ne fait pas exception.

Les championnats se sont arrêtés dans la semaine précédant le 14 mars, date à laquelle nous avions planifié notre traditionnelle soirée « sponsors », occasion au cours de laquelle nous recevons l'ensemble de nos partenaires en partageant un moment convivial un soir de match. C'est un regret de ne pas avoir pu remercier chacun d'entre eux de vive voix cette saison car, si notre club conserve une situation financière saine malgré le contexte, c'est en grande partie grâce à leur engagement à nos côtés.

Personne ne sait aujourd'hui comment évoluera la situation d'une semaine à l'autre, mais forts du bon travail effectué ces dernières années et du soutien de nos nombreux partenaires, nous pouvons nous concentrer sur l'essentiel à l'heure actuelle : permettre à nos licenciés de retrouver les terrains de basket.



En effet, il fallait voir les sourires sur les visages de tous au mois de juin : jeunes, seniors, entraîneurs, bénévoles ; c'est tout un club qui revivait ! Chacun a enfin pu reprendre une activité sportive, se dépenser, mais aussi et surtout retrouver tous les coéquipiers et amis quittés du jour au lendemain quelques semaines auparavant.

Nos bénévoles et entraîneurs s'emploient donc au quotidien pour adapter notre organisation aux directives et aux protocoles sanitaires qui évoluent en permanence. A ce titre, je tiens à remercier chacun d'entre eux, car cela demande beaucoup d'efforts et de capacité d'adaptation pour permettre à tous nos licenciés de jouer au basket, tout en assurant la sécurité de tous.

I la Vie Associative



Pour 2021, notre ambition sera donc, dans un premier temps, de tout mettre en œuvre pour pouvoir poursuivre notre pratique sportive le plus normalement et le plus longtemps possible. Ensuite, nous souhaitons mettre à l'agenda l'ensemble des manifestations que nous avons été contraints d'annuler la saison précédente car en plus des recettes associées, notre club a besoin de renouer au plus vite avec tous ces moments de convivialité qui ont construit l'identité de notre association. Difficile d'envisager un retour à la normale tant que la pandémie sévira dans notre pays. Mais en attendant, les motifs de satisfaction sont nombreux : nous observons une hausse continue du nombre de nos licenciés, le début de championnat de nos différentes équipes est globalement bon, de nombreux jeunes intègrent désormais chacune de nos équipes seniors, de nouveaux bénévoles s'engagent dans les différentes commissions etc... et tout cela dans une bonne ambiance générale ! Autant de raisons donc de rester optimiste pour l'avenir de notre club !

Je souhaite à tous, aux licenciés de la Choltière, à leur famille, aux membres des commissions, aux bénévoles ainsi qu'à nos supporters de bonnes fêtes de fin d'année, une bonne santé... et que l'année 2021 vous soit plus agréable que la précédente.
Meilleurs vœux.

Le Président, Arnaud TAUGERON

Dates à retenir :

- Samedi 1 mai 2021 : soirée entrecôte à Saint-Étienne-de-Mer-Morte
- Samedi 8 mai 2021 : tournoi jeunes à Paulx
- Vendredi 4 juin 2021 : assemblée générale à Paulx
- Samedi 19 juin 2021 : rando gourmande à Saint-Étienne-de-Mer-Morte
- Samedi 28 août 2021 : tournoi de Möllky à Saint-Étienne-de-Mer-Morte

Le bureau :

Nicolas ANDRIET, Pierrick FOREST, Maxime GALLAIS, Tristan LE BARON, Olivier PARAI, Thomas PRAUD, Laurent RENON, Jordan TENAUD, Thomas TRAVERS, Amandine BERTRAND (secrétaire), Sylvie RAFFLEGEAU & Coralie MICHAUD (secrétaires adjointes), David BLANCHARD (trésorier), Yohann GUIBERT (trésorier adjoint), Magali GOURDON (vice-présidente), Jean-Marc BARIL (vice-président), Arnaud TAUGERON (président).

Les commissions :

- commission Bar : référents Laurence MERCIER, Ludovic COLLIN & Nicolas ANDRIET,
- commission Sponsors : référent Jean-Marc BARIL,
- commission Administrative : référente Amandine BERTRAND,
- commission Technique : référents Léo DALGER & Thomas PRAUD,
- commission Équipements : référents Pierrick FOREST & Jean-Marc BARIL.

Les entraîneurs :

Léo DALGER (salaire), Léo GREZELEAU (service civique), Antoine LIGONNIÈRE.

Les équipes & leurs coaches :

Ug Mixtes : Simon GOURDON & Adrien GUIBERT-HERVOUET
 U11F1 : Titouan RAFFLEGEAU & Killian GAUTRON
 U11M1 : Léo GREZELEAU
 U11M2 : Clément BERNARD
 U13F : Romain COLLIN
 U13M1 : Léo DALGER
 U13M2 : Guillaume LORTEAU
 U15F : Mickaël GAUTRON
 U15M1 : Julien GEAY
 U15M2 : Léo GREZELEAU
 U17M : Léo DALGER
 U20M : Jonas ECOMARD
 Seniors DM4 : Mickaël GAUTRON
 Seniors DM2 : Léo DALGER
 Seniors PNM : Antoine LIGONNIÈRE
 Loisirs Féminins : Aurélie BARBEREAU
 Loisirs Masculins : Philippe PARAI

Les arbitres :

Aymeric AFFILE, Brice GREZELEAU

Infos pratiques :

Secrétariat : Amandine BERTRAND
 22 Rue de Nantes
 44270 ST-ETIENNE-DE-MER-MORTE
 Tel. : 06.22.17.34.08
 Mail : secretariat.choltiere@gmail.com
 Site : <https://www.choltiere.fr/>
 Rappel : inscriptions à partir de 5 ans



Le club de la Choltière souhaite enfin rendre un dernier hommage à Nadège Collin qui nous a quittés en novembre dernier. Investie pendant 10 saisons au sein du bureau du club, Nadège et sa famille ont grandement contribué à toutes nos réussites. Son sourire, sa générosité et sa sympathie resteront dans nos mémoires. Merci pour tout.



Les Z'as Tendus

La troupe des Z'as Tendus allait jouer en mars 2020 la pièce de théâtre « Dépêche-toi Bibiche, on va rater l'avion ».

Grand merci aux petites mains de tous nos chers bénévoles pour le démontage des décors dans des conditions inhabituelles.

Nous espérons fortement pouvoir faire un nouveau décollage les 2 derniers week-ends de mars 2021 pour que vous, public, puissiez-vous envoler avec nous !!!

Il nous reste à rembourser quelques entrées 2020 concernant certaines personnes ayant réglé en espèces et dont nous n'avons que le nom de famille ; ne pas hésiter à se faire connaître au numéro 02 40 31 14 41 afin de régulariser, merci.

À l'avenir, les réservations ne se feront que par téléphone au 02.40.31.14.41 ou au 06.01.77.52.79.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année en prenant soin de vous.

Composition du bureau :

- Président : Paul-Marie BOUTIN
- Vice-présidente : Jacqueline BRUNELIÈRE



- Secrétaire : Emmanuelle GALLAIS
- Vice-secrétaire : Carole ROCHER
- Trésorière : Laetitia VINCENT
- Vice-trésorière : Marie-Françoise FOREST
- Membres : Jean-Paul DUGAST, Jessica BOURSIN, Dominique RIAANT, Patrick BOURREAU, Raymond BARIL.

Dates à retenir :

Représentations :

19, 20, 21 mars 2021 et 26, 27, 28 mars 2021

Nous contacter : Paul-Marie BOUTIN au 06.20.79.66.96

Mail : samuelboutin28@gmail.com

www.facebook.com/leszastendus

Élan de la Belle Époque



Cette année, ce sera un bref aperçu de l'activité du groupe de l'Élan de la Belle Époque.

Nous traversons tous une année particulière avec cette crise sanitaire. Depuis l'assemblée générale du 9 octobre 2019, nous avons pu nous retrouver pour 11 répétitions à la salle des Vallées jusqu'au 11 mars 2020 et depuis cette date, les répétitions ont été annulées jusqu'à fin décembre 2020.

Nous avons, sur notre calendrier, 6 sorties de prévues et un week-end d'échange avec le groupe de Châteauroux qui ont été annulés.



Avec cette crise, tout cela est perdu alors soyons tous solidaires.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux danseurs pour étoffer le groupe.

Composition du bureau :

- Président : Claude GARIOU
- Vice-président : Dominique GUIHAL
- Trésorière : Marcelle PALCY
- Trésorière adjointe : Marie-Danielle BRISSON
- Secrétaire : Chantal SAUVAGET
- Secrétaire adjointe : Gylonne CHARRON
- Membres : Brigitte CLAVIER, Marie-Jo DUPONT, Marie LOQUAIS.

Vous avez été informés par la presse, sur info locale, de l'annulation de la soirée coq au vin du 7 novembre 2020 qui sera reportée le 6 novembre 2021.

Malgré cette crise, nous essayons de garder le sourire et nous nous retrouverons pour partager la galette des rois entre nous le 6 janvier 2021, si les mesures gouvernementales nous le permettent.

Le groupe nous permet d'assurer du lien social et permet, aux personnes, d'avoir une activité physique pour le bien-être de chacun et de rompre l'isolement, dans une ambiance conviviale.

Nous contacter :

Claude GARIOU au 06.19.02.56.36

Chantal SAUVAGET au 06.95.39.63.20

Plus d'informations sur notre site internet

<http://elandelabellepoque.free.fr/>



I la Vie Associative

Société Communale de Chasse



Le vendredi 7 février dernier, en présence des élus, les chasseurs retraités de la commune avaient troqué leur fusil pour la pelle afin de planter 350 arbres de 14 espèces différentes : cormiers, frênes, pommiers et poiriers sauvages, bourdaines, cornouillers, fusains, noisetiers, aulnes, saules, sureaux noirs...

La fédération des chasseurs de Vendée a été missionnée par l'Agence de l'Eau pour mettre en œuvre la restauration du bocage sur le site du moulin dans le but de lutter contre les dysfonctionnements du bassin-versant en régulant les débits et en contribuant à l'épuration naturelle des eaux. La commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte servait ici d'exemple et de relais vis-à-vis des exploitants agricoles.

Les chasseurs ont participé, car ce sont de grands défenseurs de la nature, et sont conscients de leur rôle dans la préservation des milieux naturels et la diversité biologique qui en dépend. En plantant ces sortes de haies, ils permettent aussi aux animaux, oiseaux et autres gibiers de s'abriter mais aussi de se nourrir et de se reproduire.

La chasse est une activité rurale qui a toujours existé parce qu'elle a du sens. Le chasseur, c'est quelqu'un qui s'adonne à une discipline excessivement exigeante qui consiste à rechercher un gibier. C'est l'art, la difficulté et, il faut être honnête, le plaisir de rechercher un gibier en vue de l'observer convenablement et de décider si oui ou non, il doit être prélevé. C'est une discipline qui

nécessite une connaissance de la nature et des animaux. Le chasseur, celui qui est gestionnaire d'un territoire de chasse, observe ses animaux, gère et aménage son territoire tout au long de l'année. Le fait de prélever un animal ne représente que quelques secondes dans tout cet effort fourni.

Évidemment, la chasse sert aussi à réguler ! Chez nous, la situation est assez simple : au niveau du grand gibier, nous en avons beaucoup. Au niveau du petit gibier, nous devons lutter contre la pénurie. Au cours des 10 dernières années, l'évolution des sangliers, par exemple, a été spectaculaire. Les populations se sont étendues géographiquement et se sont multipliées ! Sans la chasse au grand gibier, celui-ci ne ferait qu'augmenter et les dégâts qui vont avec, aussi !

Composition du bureau :

- Président : Loïc CAVOLEAU
- Vice-Président : Gustave ROUSSEAU
- Trésorier : Eric GENAUDEAU
- Trésorier adjoint : NICOLAS FLEURY
- Secrétaire : Vincent MICHAUD
- Secrétaire adjoint : Philippe DOUCET
- Membres : Flavien GALLAIS, Alain MÉRIEAU, Alain PADIOU.

L'Embier



Pendant cette année 2020, suite au confinement et au respect des gestes barrières, nous n'avons pu nous rencontrer que le jour du repas de Mardi gras.

Le repas d'automne et la sortie au Poucton ont été annulés.

Nous attendons de tous nous revoir en 2021.

Prévisions pour l'année prochaine :

- repas de Mardi gras : le 16 février,
- repas d'automne : le 14 septembre.

La date de la sortie au Poucton sur le thème « Sur la route de Tahiti » restera à déterminer si elle est maintenue.

En attendant, essayons de garder le moral et surtout, prenons soin de nous et de nos proches. Nous souhaitons, à toutes et tous, de bonnes fêtes de fin d'année et une meilleure année 2021.

Composition du bureau :

- Présidente : Mme STEINEL Denise
- Trésorier : M. BOUTIN Stéphane
- Secrétaire : Mme FOREST Aline
- Membres : Mme ECOMARD Annick, Mme BARIL Louissette, Mme JAUNET Odette, Mme BLANCHARD Liliane.

Pour des renseignements complémentaires, s'adresser à Mme STEINEL au 06.51.86.22.44, ou par mail paul.steinel@wanadoo.fr.

Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.



Société musicale La Stéphanoise



Notre groupe compte actuellement 36 musiciens. Nous remercions Jean BARIL, André RINGEARD, Guy PASQUIER et Joanny PASQUIER-BURTY pour leurs années passées au sein de l'association et qui ont quitté les rangs cette année. Des anciens partent, mais des jeunes arrivent ! Bienvenue à Etienne GENAUDEAU qui a rejoint le pupitre des percussions.



L'année passée devait être une année chargée et riche en événements : concert de printemps, festival du 110^{ème} anniversaire, carnaval de Pornic... Malheureusement, l'ensemble des manifestations et sorties a été annulé du fait de la crise sanitaire, mettant tenues au placard et instruments en sourdine, au grand dam de nos musiciens.

Cependant, notre enseignement musical a pu se poursuivre, soit à distance par vidéo conférence ou en rattrapage après le confinement (avec un protocole sanitaire), permettant à nos jeunes de poursuivre leur apprentissage. Nous remercions vivement notre équipe éducative de son implication et nos bénévoles du conseil d'administration.

Une nouvelle année scolaire est ainsi relancée, avec une trentaine d'élèves en éveil, instruments et formation, prouvant la bonne santé de l'enseignement musical, pour notre plus grande joie.

2021, une nouvelle année que nous espérons plus festive et qui permettra de rassembler la population stéphanoise, mais aussi nos amis musiciens du secteur, sans oublier nos chers Vertaizonnais !

Nous tenons à remercier la municipalité pour la mise à disposition de la salle des Vallées pour nos répétitions afin de respecter les gestes barrières.

Enfin, nous vous remercions pour l'accueil que vous nous réservez lors de notre passage pour vous proposer nos calendriers (ressources d'autant plus importantes dans les circonstances actuelles) et vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année.

Nouveau : notre site internet : <https://lastephanoise.org/> / Si vous êtes musicien ou souhaitez vous former et, qui sait, faire partie de notre groupe, n'hésitez pas à visiter le site internet ou nous contacter : lastephanoise.musique@gmail.com

Le conseil d'administration :

- Président : BLANCHARD Guy
- Vice-Président : PROUX René
- Trésorier : BONIN Anthony
- Secrétaire : PARAIIS Emmanuelle
- Archiviste : GENAUDEAU Agnès
- Membres : BLANCHARD Frédéric, BLANCHARD Joseph, BONIN Marie-Françoise, POTAGE Adélaïde, VOISNEAU Jean-Michel.

Calendrier 2021 :

- 14 février : Sainte Cécile
- 20 février : concert des élèves
- 10 avril : concert de printemps avec l'harmonie St Michel de St Philbert de Grand-Lieu
- 26 juin : fête de la musique
- 25 juillet : festival des 111 ans
- 27 novembre : pot-au-feu



CLIC PASS'Agés

Le CLIC PASS'Agés intervient sur la Communauté de Communes « Sud Retz Atlantique ». Le Centre Local d'Information et de Coordination est un service gratuit pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage.



Il permet de répondre aux questions liées au maintien à domicile, les plus fréquentes étant :

- « J'ai besoin d'une aide à domicile : ai-je droit à des aides financières ? »,
- « Quelles sont les aides pour rester le plus longtemps possible à mon domicile ? »,
- « Quelles sont les adaptations possibles pour mon domicile ? »,
- « Comment puis-je financer une entrée en structure ? »...

Ce service accueille aussi les personnes en situation de handicap (sans critère d'âge) afin de les aider à remplir le dossier de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ; il propose également des formations pour les aidants et des réunions d'information sur des thèmes liés au vieillissement.

Le CLIC, point d'apport volontaire pour l'entreprise d'insertion "Envie Autonomie" qui lutte contre le gaspillage et recycle le matériel, récupère, le lundi matin, tout matériel médical dont vous n'avez plus l'utilité, en bon ou mauvais état.

Le CLIC est ouvert tous les jours : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 au 10 Bd de Gondy à Machecoul. Vous pouvez nous contacter par téléphone au 02.51.70.93.37 ou par mail : clicpass-ages@laposte.net

I la Vie Associative

Association des Anciens Combattants UNC, AFN, OPEX, Soldats de France – Veuves d'Anciens Combattants

Lors des commémorations au monument aux morts, nous sommes heureux d'être accompagnés par nos citoyens de tous âges, qu'ils soient remerciés du sens de citoyenneté à l'égard de nos disparus.

De plus, nous appelons tous nos soldats de France et OPEX, ainsi que les anciens sapeurs-pompiers habitant la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, à venir rejoindre notre association avec grand plaisir et à contacter M. Marcel GENAUDEAU au 02.40.31.11.73.



Composition du bureau :

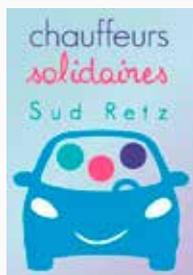
- Président : Marcel GENAUDEAU
- Vice-Président : Paul CHARRIER
- Secrétaire : Laurent FOREST
- Secrétaire adjoint : Jean-Luc GERVAIS
- Trésorier : Stéphane BOUTIN
- Trésorier adjoint : Frédéric MERCY
- Porte-Drapeaux : Martial BRISSON et Joseph BLANCHARD

Calendrier 2021

- Assemblée générale : samedi 23 janvier
- Commémoration 39-45 : dimanche 9 mai
- Repas annuel : samedi 3 juillet
- Commémoration 14-18 : dimanche 14 novembre
- Souvenir A.F.N : samedi 4 décembre

Chauffeurs solidaires Sud Retz

Les chauffeurs solidaires sont très sollicités ; 244 personnes ont bénéficié du service en 2019 pour 33 620 km parcourus.



L'association a multiplié son activité par deux entre 2018 et 2019.

Une quarantaine de chauffeurs se relaient dans les huit communes de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

Le confinement a freiné considérablement l'activité début 2020 ; celle-ci est désormais relancée.

La présidente, Marie-Thérèse JOLLY, rappelle les missions de l'association :

- faciliter la mobilité des personnes qui ont besoin de se déplacer sans en avoir les moyens et lutter contre l'isolement,

- les chauffeurs solidaires sont engagés à ne pas se substituer aux moyens accessibles : taxis, Lila à la demande, transports publics, co-voiturage, famille ou amis,
- sont exclus les trajets pris en charge par l'assurance maladie.

Le tarif du kilomètre est passé de 25 centimes à 32 centimes (décision prise lors de l'assemblée générale). Le maintien du forfait minimum à 3 € pour 10 km a été également décidé.

Le montant de l'adhésion à l'association est resté à 3 €.

L'association recherche toujours des bénévoles (chauffeurs, référents) car le nombre de bénéficiaires augmente sans cesse.

Contact pour les communes de PAULX / SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE / LA MARNE : 07 68 26 16 04.
Référentes : Marie MENARD, Darlène SIMONEAU

I la Vie Associative

L'OGEC de l'école Sainte-Marie

(Organisme de Gestion des Écoles Catholiques)



Une année très particulière pour nous tous s'achève... l'école à la maison et l'annulation de la kermesse furent les deux faits marquants de l'année scolaire 2019-2020.

Les consignes sanitaires nous ont obligés à revoir l'organisation au sein de l'école et notamment les tâches ménagères pour nos 2 A.S.E.M. : Charline BOINAUD et Marine LE GALLIC. Malgré les changements soudains et les difficultés, elles ont su faire preuve d'une grande réactivité pour la santé des enfants et de

l'équipe éducative. L'équipe OGEC tient donc à remercier très sincèrement Charline et Marine pour tout le travail fourni. D'autre part, l'annulation de la kermesse a fragilisé l'équilibre financier de l'association. Les projets ont donc été ralentis. Cet été, nous avons tout de même terminé les peintures intérieures du bâtiment central. Nous avons installé des anti pince-doigts et commencé la peinture des préaux.

L'année 2020-2021 sera, elle aussi, « spéciale »... nous avons été contraints d'annuler le marché et le spectacle de Noël prévus le vendredi 11 décembre 2020. Nous espérons, réellement, pouvoir organiser la kermesse du dimanche 13 juin 2021 afin de pouvoir partager un moment de convivialité avec les enfants, les familles...

Pour finir, l'équipe OGEC tient à remercier l'équipe éducative pour son investissement au sein de l'école. Elle remercie également tous les parents pour leur implication quelle qu'elle soit. Et, merci à la municipalité, aux entreprises-artisans... pour leur aide financière et leurs dons. Sans l'aide et le soutien de tous, notre association ne pourrait perdurer.

N'hésitez pas à nous suivre sur Facebook à « Ogec Sainte Marie », ou à nous écrire à ogec44270@gmail.com en cas de questions, suggestions... Nous vous souhaitons, malgré la situation sanitaire, de belles fêtes de fin d'année.

L'OGEC

- Présidente : Pamela BARIL
- Vice-Présidente : Camille FLEURY
- Trésorier : Yohann GUIBERT
- Vice-Trésorière : Laure PÉROIS
- Secrétaire : Sybil DUGUÉ
- Membres : Pascaline CHAUVIN, Laure ÉCOMARD, Tiphany GENAUDEAU, Estelle GUILBAUD, Marina GUILLOT, Solène JAUNET, Wilfried NISON, Steve PETIT, Anne PINSON, Marjorie RIGAUDEAU.

Le Centre d'Incendie et de Secours de la Choltière



Le mot de l'Amicale

Il y a 1 an, nous avons créé l'amicale des sapeurs-pompiers de la Choltière, regroupement des casernes de Paulx et de Saint-Étienne-de-Mer-Morte. Nous sommes maintenant installés dans nos nouveaux locaux où chacun a pu trouver ses marques.

Je tenais à vous remercier du soutien que vous nous avez apporté lors de notre passage pour les calendriers 2020.

Je remercie également chaque sapeur-pompier et tout particulièrement les membres du bureau de l'amicale pour leur implication.

Les liens d'amitié et de convivialité qui nous sont si chers ont été mis à mal lors de cette année avec la covid 19 et le seront encore début d'année prochaine avec l'annulation de la Sainte-Barbe.

Mais, malgré ce contexte sanitaire très compliqué en cette année 2020, nous avons su nous adapter. Malheureusement, la distribution des calendriers a dû s'interrompre pendant le confinement mais c'est avec un grand plaisir que nous reprenons nos tournées et passerons dans chaque foyer d'ici la fin du mois de janvier... avec les gestes barrières bien évidemment. En attendant, au nom de l'amicale, je vous souhaite une excellente année 2021.



Sergent-chef Benjamin BÉCHAUD
Président de l'amicale de « La Choltière »

I la Vie Associative



Le Centre d'Incendie et de Secours de la Choltière

Le Centre d'Incendie et de Secours de la Choltière va bientôt fêter ses 1 an, mais malheureusement, nous ne pourrons pas le partager avec vous. En effet, la crise sanitaire due à la Covid 19, qui impacte l'ensemble de notre population, ne nous permettra pas de fêter notre sainte patronne.

Les 46 sapeurs-pompiers de la Choltière ont effectué 188 interventions du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020. Les secours à personne qui sont en perpétuelle augmentation, représentent 75 % des sorties de secours. Pour réaliser l'ensemble de nos missions, nous avons dû nous adapter avec le contexte sanitaire. Les formations ont été revues, le matériel a évolué et surtout les consignes sanitaires ont été très strictes. La mise en place de l'ensemble de ces nouvelles règles, ordonnée par le SDIS44, était nécessaire afin de garantir la continuité des services de secours. Nous avons tenu mais le moral des troupes a été atteint.



La famille des sapeurs-pompiers a toujours été entretenue par une très grande convivialité et une très grande unité. C'est grâce à cela que nous arrivons à lutter lors de nos missions. Ce virus a réussi à nous enlever toute cette partie et nous a donc fragilisés.

En ajoutant l'impact des violences verbales, physiques qui sont de plus en plus présentes lors de nos interventions, notre passion est mise à rude épreuve.

Je tiens à remercier chaque femme et chaque homme du centre de secours de la Choltière pour leur qualité de travail effectué cette année. Vous pouvez être fiers d'avoir sur vos communes ces personnes.

Nous avons reçu et nous recevons de plus en plus de messages de remerciement, de soutien. Sachez que chacun de vos courriers est lu et donné aux équipes qui interviennent chez vous. Merci à vous tous car c'est grâce à ces gestes simples que chaque sapeur-pompier se sent valorisé.

Je vous souhaite donc plein de courage pour affronter cette nouvelle année dont nous n'avons aucune visibilité. Prenez soin de vous et de vos proches et sachez que nous faisons et nous ferons notre maximum pour honorer nos missions.

Lieutenant BARIL Olivier, Chef de centre de La Choltière

Santé à domicile

« Santé à Domicile » est une association experte qui a plus de 40 ans d'âge ; dynamique et reconnue, elle est implantée sur la ville de Machecoul-Saint-Même. Elle regroupe trois services complémentaires et 35 salariés.

Les interventions sont de nature préventive, curative, d'éducation et d'accompagnement, les professionnels s'employant à préserver et stimuler l'ensemble des facultés des personnes prises en soin dans leur quotidien, apportant du soutien aux aidants, des conseils aux patients et à leur entourage. Dans l'ensemble de ses activités, le maintien des personnes vieillissantes au domicile est une priorité.

Le centre de santé infirmier dispense principalement des soins de premier recours aux patients de tout âge à domicile ou au centre de Machecoul ou encore dans les permanences de La Marne, Paulx, Saint-Étienne-de-Mer-Morte, Saint-Mars-de-Coutais. Il pratique la délégation du paiement du tiers payant aussi bien sur la part remboursée par l'assurance maladie que sur celle éventuellement remboursée par la mutuelle (pas d'avance de frais). L'équipe d'infirmier(e)s diplômé(e)s d'état intervient sur prescription médicale



pour pratiquer injections, pansements, prises de sang, perfusions, soins de chimiothérapie... Elle mène aussi des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et des actions sociales.

Retrouvez-nous à proximité de chez vous, à la permanence rue des Vallées à Saint-Étienne-de-Mer-Morte sans rendez-vous du lundi au samedi de 7 h 45 à 8 h 00 ou sur rendez-vous du lundi au vendredi de 18 h à 18 h 15.

Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), dénommé S.A.D.A.P.A., s'adresse aux plus de 60 ans devenus dépendants et aux adultes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteints de pathologies chroniques ou invalidantes.

I la Vie Associative

L'équipe d'aides-soignantes assure des soins d'hygiène et d'accompagnement sur prescription médicale avec une prise en charge à 100 %.

Le service de portage de repas distribue en liaison froide, à domicile ou sur le lieu de travail, 7j/7, des repas variés, équilibrés confectionnés par une entreprise de restauration. Ce service est ouvert à tous, retraités, actifs, convalescents et propose des régimes spécifiques adaptés à la personne et aux pathologies.

Les valeurs associatives sont axées sur les droits des personnes prises en charge, conformément à la charte des droits du patient. Santé à Domicile garantit ainsi aux personnes aidées :

- le libre choix de leurs lieu et mode de vie,
- leur liberté d'opinion,
- le respect de leur environnement familial et social.

Située tout près du centre-ville, « Santé à Domicile » partage le bâtiment de la communauté de communes du territoire avec deux autres associations d'aide à domicile : l'ADT et l'ADAR.

La proximité des services dans une même structure a l'avantage d'actionner divers leviers en fonction des besoins des personnes aidées, toujours en lien avec les nombreux partenaires comme le Centre Local d'Information et de Coordination (le CLIC) ou encore le Réseau de Santé, le CHLVO, les services d'Hospitalisation à Domicile, l'accueil de jour « Retz Accueil » et l'ADMR.

L'ensemble de ces dispositifs répartis sur Machecoul, tout en étant très proches, répond aux besoins de la population sur le territoire de la communauté de communes et en périphérie.

Santé à Domicile Bd du Calvaire
44270 MACHECOUL- ST MEME
02.40.78.50.08
santedomicile@wanadoo.fr
www.santedomicilemachecoul.fr

L'association « Graine d'Envies » c'est :

- Une équipe de bénévoles motivés et investis,
- Une équipe de salariés dynamiques et expérimentés,
- Un projet associatif et pédagogique centré sur les besoins de l'enfant,
- Une organisation en commissions, impulsant une énergie collective.



L'association participe activement à la vie et à l'animation de la commune, à travers plusieurs pôles :

Accueil de loisirs

Est un lieu pour jouer, s'amuser, rencontrer, découvrir, imaginer... ouvert tous les jours pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 et les mercredis, hors vacances scolaires, de 7h00 à 18h30.

Soutien à la parentalité

Propose des conférences, des ateliers parents/enfants mensuellement et une collection d'ouvrages sur la parentalité à disposition des parents et enfants, avec possibilité d'emprunt.



Ateliers théâtre

Sont assurés les mardis par une intervenante expérimentée, clôturés par une représentation qui aura lieu les 5 et 6 juin 2021.

Animation locale

Est une des clés de l'Association, à travers « Ramène Ta fraise », le spectacle de fin d'année, la participation au troc Plantes, et autres.

L'équipe de bénévoles :

- Président : Michaël JAMIN
- Secrétaire : Mélina MICHAUD
- Trésorière : Nathalie GARREL
- Membres : Aude PEDEAU, Laurinne MORIO, Audrey JAMARD, Élodie BERTHO.

À NOTER :

La prochaine AG le 5 juin 2021 le prochain « Ramène ta Fraise » le 11 juin 2021

Graine d'envies - Chemin des Prés Verts
44270 PAULX - Tél : 02.40.78.84.91
Retrouvez toute notre actualité sur notre site www.grainedenvies.fr et notre page FACEBOOK

I la Vie Associative

Comité de jumelage allemand de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique



Qu'est-ce notre jumelage ?

Le comité de jumelage allemand, créé en 1973, est aujourd'hui une association très active qui rayonne sur toute l'intercommunalité Sud Retz Atlantique.

À sa création par les maires du SIVOM, les jumelages avaient pour but premier de faire se rapprocher les populations, apprendre à mieux connaître ses voisins allemands afin de ne pas revivre les moments sombres du passé.

Des échanges réguliers existent entre les deux intercommunalités, CCSRA et Ühlingen-Birkendorf, située dans la région touristique de La Forêt Noire : rencontres sportives et culturelles, organisation de conférences, festival de cinéma allemand, et depuis quelques années, les Stammtisch.

Stammtisch

Conversation allemande proposée par le comité de jumelage.

« Stammtisch » est un mot allemand qui désigne la grande table des « habitués » dans les auberges allemandes. Il est synonyme d'un moment de retrouvailles dans un lieu convivial.

C'est aussi le terme qui a été retenu pour inviter les amateurs de langue allemande, de niveau intermédiaire et confirmé, à se retrouver pour converser et pratiquer la langue de Goethe.

Ces rencontres sont proposées une fois par mois, à partir du 7 octobre 2020 :

- les mercredis de 16 h 00 à 17 h 30 à l'espace culturel de La Marne,
- les samedis de 10 h 30 à 12 h 00 au bar Le Coelho à Machecoul.

Le calendrier des rencontres et le bulletin d'inscription sont disponibles sur notre blog : <http://jumelageallemandmachecoul.blogspot.com>

Composition du conseil d'administration :

- Présidente : Gisèle JAUNATRE
- 1^{ère} Vice-présidente : Karine EBNER
- 2nd Vice-président : Emmanuel LEDUC
- Secrétaire : Philippe BEILLEVAIRE
- Secrétaire adjointe : Blandine Sauvaget
- Trésorière : Marie-Jeanne SORIN
- Trésorier adjoint : René PROU
- Membres : Marie-Renée MUSSEAU, Thérèse RONSIN, Estelle ROUSSELEAU, Sabrina JAUNET, Laurence DELAVALAUD, Raymond CLAVIER, Alain COTTEREAU, Claude FERRÉ, Claude GARIOU, Lionel BLANCHARD, Jean-Marc PATRON, Jean BARREAU.



Contact :
jumelageallemand@gmail.com
ou 06.87.54.74.66

Bien Amic'ALLEMAND

Associations communales de Saint-Étienne-de-Mer-Morte

ASSOCIATION	PRÉSIDENT	ADRESSE	C.P.	COMMUNE	TÉLÉPHONE	ADRESSE MAIL
SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE	M. Loïc CAVOLEAU	5 Place du Château	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.76.93.31.09	cavoleaul@gmail.com
CHOLTIÈRE PAULX MER MORTE (basket)	M. Arnaud TAUGERON	20 bis Rue de la Bourrière	44120	Paulx	06.20.28.17.62	president.choltiere@gmail.com
L'EMBIER (activités pour le 3 ^{ème} âge)	Mme Denise STEINEL	6 La Martinière	44270	Paulx	06.51.86.22.44	paul.steinel@wanadoo.fr
UNION NATIONALE COMBATTANTS	M. Marcel GENAUDEAU	3 La Dimarière	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	02.40.31.11.73	gervais.jean-luc@wanadoo.fr
ÉLAN BELLE ÉPOQUE (groupe danses folkloriques)	M. Claude GARIOU	1 Le Violet	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	02.40.31.11.11	claudegariou@sfr.fr
STÉPHANOISE MUSIQUE (société musicale)	M. Guy BLANCHARD	11 Rue du Marais	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	02.40.31.16.25	gublanchard@wanadoo.fr
OGEC (Organisme de Gestion Enseignement Catholique)	Mme Pamela BARIL	4 Le Violet	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.95.20.85.64	OGEC44270@gmail.com
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	M. Benjamin BÉCHAUD	2A Les Fosses	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.78.96.30.22	benjamin.bechaud@orange.fr
STÉPHANOISE REMPLAÇANTE (remplacement des agriculteurs)	Mme Christiane BARRETEAU	16 Le Plessis	85710	La Garnache	06.16.73.26.44	christianebarreteau2@gmail.com
LES Z'AS TENDUS (troupe de théâtre)	M. Paul-Marie BOUTIN	2 La Cité	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.20.79.66.96	samuelboutin28@gmail.com
LE MARTIN PÊCHEUR PHILIBERTIN (association de pêche)	M. Patrice BLINEAU	4 La Goulardière	44310	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	06.87.17.06.50	patrice.blineau@free.fr
1.2.3. STEMM (fitness)	Mme Solange GENTET	2 Le Rocher	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	02.40.31.11.99	solange.gentet@orange.fr
S.E.B.C.(badminton)	Mme Barbara SALARDENNE-MARQUIS	7 La Poullerie	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.15.82.75.83	sebc44270@gmail.fr
LA LUNE A L'ENVERS (soutien aux enfants de Madagascar)	M. Michel MANACH	11 La Dimarière	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.98.13.96.97	lalunealenvers@gmail.com

Tarifs 2021 Salle des Vallées

UTILISATION	LOCATION SALLES	LOCATION + CUISINE
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE		
Réunions - Assemblées Générales - Animations - Spectacles	GRATUIT	75,00 €
Repas	GRATUIT	75,00 €
PARTICULIERS ET AUTRES...		
Salle des Vallées	285,00 €	
Petite salle des Vallées	150,00 €	
Préparation salle à partir de 15h la veille sans réservation *	65,00 €	
Vin d'honneur	100,00 €	
Mariage	390,00 €	
Forfait 2 jours	500,00 €	
Rassemblement après évènement divers	40,00 €	



Les salles utilisées doivent être nettoyées au terme de la location.

- * selon la disponibilité de la salle 2 jours auparavant
- Chauffage.....0,30 € / kWh
 - Pénalités pour salles laissées non nettoyées.....70,00 €

la Vie Pratique

Le Tri sélectif

Adoptons les bons gestes et trions nos déchets !

Les sacs jaunes sont disponibles gratuitement en mairie aux horaires d'ouverture (pas de permanence). La collecte sélective s'effectue tous les 15 jours par les services intercommunaux.

Plus d'informations sur le site de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique : <https://www.sud-retz-atlantique.fr/calendriers-collecte-dechets-sud-retz-atlantique/>



Recensement citoyenneté



Tout jeune Français de 16 ans a l'obligation de se faire recenser afin de recevoir une attestation à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment).

Le recensement militaire permet à l'administration de le convoquer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

La démarche est à faire en mairie, ou sur internet. Plus de renseignements : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>



Cartes Nationales d'Identité

Depuis le 1^{er} décembre 2016, la mairie de Saint-Étienne-de-Mer-Morte n'est plus habilitée à délivrer les Cartes Nationales d'Identité et les passeports. Ce traitement est désormais réservé aux mairies équipées d'un Dispositif de Recueil (DR).

Votre pré-demande en ligne : Avant de prendre rendez-vous dans une commune équipée, vous devez effectuer une pré-demande en ligne, via le site : <https://ants.gouv.fr/>

Prise de rendez-vous dans les mairies équipées proches de Saint-Étienne-de-Mer-Morte :

Mairie de Machecoul-Saint-Même
5 place de l'Auditoire
44270 Machecoul-Saint-Même
Tél : 02 40 02 25 25

Mairie de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
24 rue de l'Hôtel de Ville
44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
Tél : 02 40 78 88 22

Mairie de Challans
1 boulevard Lucien DODIN
85300 Challans
Tél : 02 51 49 79 78

Prise de rendez-vous obligatoire auprès de la mairie choisie.





Aléop, le transport à la demande



Le transport à la demande est un service de transport collectif qui permet de réaliser des déplacements ponctuels, de proximité et complète l'offre de transport du réseau.

Vous êtes pris en charge au pas de votre porte et conduit sur le lieu de votre choix.



Pour utiliser Aléop à la demande, il vous suffit de demander votre carte de transport à la demande auprès de la mairie ou de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique. Il suffira ensuite de réserver en téléphonant, au plus tard la veille de votre déplacement, du lundi au vendredi avant 16h30 au 02.40.02.38.43.

La Téléassistance

La téléassistance assure un service d'assistance à domicile, permettant ainsi de conserver un maximum d'autonomie. Le dispositif bénéficie d'une écoute et d'un système d'alerte 24h/24 et 7j/7.

Pour qui ?

Toute personne de plus de 60 ans ou en situation de handicap qui souhaite rester à son domicile en sécurité grâce à un dispositif d'écoute et d'assistance.

En cas d'urgence comment cela marche ?

Le détecteur de chute avec alarme manuelle est automatique. Il permet en cas de chute de provoquer automatiquement un appel à la centrale d'écoute via le boîtier de téléassistance. Le ou la chargé(e) d'écoute dialogue avec l'abonné(e), analyse la situation et décide de l'action appropriée. En cas de nécessité d'intervention, un proche déclaré sur le contrat en tant que personne à prévenir ou à défaut un service de secours, est appelé.

- Le service de téléassistance 24h/24.
- Un déclencheur portatif. (Le médaillon peut se porter en pendentif, en broche ou en montre).
- Un détecteur de fumée connecté.

PACK HABITATION



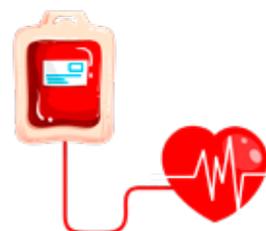
Comment faire une demande ?

La demande d'installation est à formuler auprès de la mairie qui donnera toutes les informations nécessaires.

Don du sang

Pendant la crise sanitaire, continuons à donner notre sang.

Plus de renseignements sur le site internet : <https://dondesang.efs.sante.fr/>



Santé

Ostéopathe

Grégoire THOMAZEAU
Sur rendez-vous
07 88 05 99 05
2 Bis Rue de l'Église

Infirmiers

Centre de soins infirmiers
7h45 - 8h00 ou
sur rendez-vous
02 40 78 50 08
2 Rue des Vallées

Cabinet infirmier

Diane MADELAINE
et Séverine PRAUD
Sur rendez-vous
06 14 69 54 02
2 Rue des Vallées



l'Agenda 2021



JANVIER

23 AG – UNC
24 Vœux de la maire

FÉVRIER

14 Sainte Cécile – Société Musicale La Stéphanoise
16 Mardi gras – L'Embier
20 Concert des élèves – Société Musicale La Stéphanoise

MARS

19-20-21 Représentations théâtre – Les Z'As Tendus
26-27-28 Représentations théâtre – Les Z'As Tendus

AVRIL

10 Concert de printemps – Société Musicale La Stéphanoise
16 Marché de producteurs locaux

MAI

01 Soirée entrecôtes – Choltièrre Paulx Mer Morte
09 Commémoration 39-45
14 AG – SEBC
21 Marché de producteurs locaux

JUIN

08 Repas des aînés
13 Kermesse de l'école Sainte-Marie – OGECC
18 Marché de producteurs locaux
19 Marche gourmande – Choltièrre Paulx Mer Morte
26 Fête de la musique – Société Musicale La Stéphanoise
28 AG – 1,2,3 STEMM

JUILLET

03 Repas – UNC
16 Marché de producteurs locaux
25 110^e anniversaire – Société Musicale La Stéphanoise

AOÛT

20 Marché de producteurs locaux
28 Tournoi de Mölkky – Choltièrre Paulx Mer Morte

SEPTEMBRE

09 Repas d'automne – L'Embier
17 Marché de producteurs locaux

OCTOBRE

15 Marché de producteurs locaux
23 Soirée savoyarde – Sapeurs-Pompier

NOVEMBRE

06 Coq au vin – Elan de la Belle Époque
14 Commémoration 14-18
19 AG – Les Z'As Tendus
27 Pot-au-feu – Société Musicale La Stéphanoise

DÉCEMBRE

04 Souvenir AFN Conflit Algérien – UNC
10 Marché de Noël – OGECC



Suivez l'actualité
de la commune sur
[https://www.facebook.com/
saintetiennedemermorte](https://www.facebook.com/saintetiennedemermorte)

